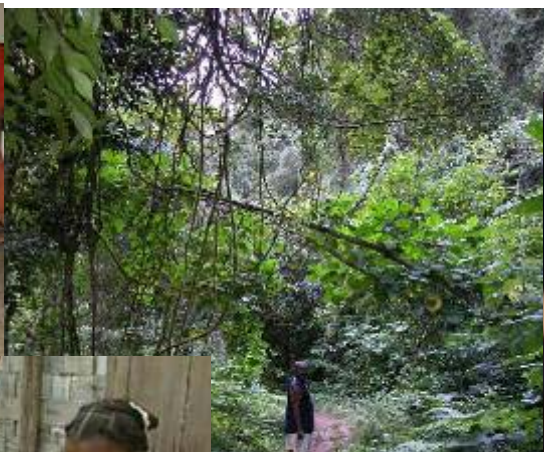


Les Aires Protégées à Madagascar: bâtir le système à partir de la base

Grazia Borrini-Feyerabend
Nigel Dudley



**Rapport de la
seconde
mission UICN
(version
finale)
Sept. 2005**



Matières

REMERCIEMENTS.....	3
ACRONYMES.....	4
SOMMAIRE EXECUTIF.....	5
EXECUTIVE SUMMARY	11
INTRODUCTION.....	18
CONTEXTE.....	18
ELEMENTS INTERVENUS APRES NOTRE PREMIERE MISSION.....	19
RECOMMANDATIONS SUR LE PROCESSUS A COURT TERME	20
• <i>Assurer la continuité et poursuivre l'extension du processus de développement du système d'aires protégées à Madagascar au niveau des provinces et des régions</i>	<i>20</i>
• <i>Ancrer les aires protégées dans le développement régional</i>	<i>22</i>
• <i>Identifier et bâtir sur tout ce qui existe en termes de capacités endogènes pour la conservation.....</i>	<i>22</i>
• <i>Engager une campagne de communication sociale.....</i>	<i>24</i>
• <i>Partager le pouvoir avec les acteurs locaux pour créer de véritables gestionnaires.....</i>	<i>25</i>
RECOMMANDATIONS SUR LE SYSTEME	26
• <i>Viser un véritable système d'aires protégées</i>	<i>26</i>
• <i>Utiliser la gamme entière des catégories et des types de gouvernance possibles</i>	<i>26</i>
• <i>Clarifier les principes de référence du système d'aires protégées</i>	<i>27</i>
• <i>Identifier ou développer une structure institutionnelle légère mais relativement de haut niveau pour veiller sur le système d'aires protégées.....</i>	<i>28</i>
RECOMMANDATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE ET SUR LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	28
• <i>Elaborer un cadre législatif compréhensif pour le système d'aires protégées.....</i>	<i>28</i>
• <i>Examiner et utiliser une gamme d'instruments économiques visant la durabilité des aires protégées du système.....</i>	<i>29</i>
• <i>Mettre en place des mécanismes fiables de prévention et de contrôle des infractions.....</i>	<i>30</i>
• <i>Mettre en place des initiatives de renforcement des capacités de base dans les aires protégées.....</i>	<i>30</i>
RECOMMANDATIONS SUR L'EFFICACITE DE LA GESTION ET LA BONNE GOUVERNANCE : LES GRANDS DEFIS DU SYSTEME D'AIRES PROTEGEES	31
• <i>Utiliser les catégories et les types de gouvernance de manière flexible et approprié au contexte.....</i>	<i>31</i>
• <i>Promouvoir le suivi et l'appui technique pour une gestion efficace et une bonne gouvernance des aires protégées du système.....</i>	<i>33</i>
ANNEXE 1. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU SYSTEME D'AIRES PROTEGEES.....	36
ANNEXE 2. COMMUNIQUER LA VISION DURBAN ET LE NOUVEAU SYSTEME D'AIRES PROTEGEES A MADAGASCAR	37
ANNEXE 3. SUIVRE LES INDICATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CBD SUR LES AIRES PROTEGEES : OU EN SOMMES NOUS ?.....	42
ANNEXE 4. OUTIL POUR IDENTIFIER LES OBJECTIFS DE GESTION ET LES TYPES DE GOUVERNANCE APPROPRIES POUR NOS AIRES PROTEGEES	46
ANNEXE 5. QUELQUES TERMES DU GLOSSAIRE	50
ANNEXE 6. FEUILLE DE ROUTE PROPOSEE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE COMPREHENSIF POUR LE SYSTEME D'AIRES PROTEGEES A MADAGASCAR.....	51

Remerciements

Nos sincères remerciements s'adressent à tous ceux qui ont bien voulu préparer, appuyer et donner leur confiance à notre mission, en particulier :

- le Gouvernement de Madagascar ;
- le Groupe Vision Durban et ses membres ;
- le Comité Conjoint du PE III et ses membres ;
- USAID et CI— et en particulier Lisa Gaylord, Bruno Tsing Yat Rajaspera et Frank Hawkins— qui ont directement organisé et encadré notre travail ;
- tous les participants aux ateliers de Toamasina (11-12 Juillet 2005) et d'Antsiranana (13-15 Juillet 2005) sur le Système d'Aires Protégées à Madagascar et les représentants de CRADES avec lesquels nous nous sommes entretenus en particulier;
- les autorités et les collègues avec qui nous avons pu discuter à Antananarivo et sur le terrain—et en particulier Louis Rasolofo Andriamahaly, Eric Belvaux, Joanna Durbin, Jean Pierre D'Huart, Thomas Erdmann, Monsieur York de la Montagne des Français, Martin Nicoll, Paul Raonintsoa Nivondrahona, Jérôme Christophe Nosy Harinony, Eustache Miasa, Monsieur Moustafa (Directeur du Parc National de la Montagne d'Ambre) Jacques Pollini, Charles Sylvain Rabotoarison, Serge Rajaobelina, Claudine Ramiarison, Vonjisoa Rasoloarison, Haingo Rasolonirimanana et Guy Razafindralambo.
- Les collègues qui ont bien voulu commenter ce rapport en version préliminaire, et en particulier Jacques Pollini, Bruno Tsing Yat Rajaspera et Joanna Durbin, et un traducteur anonyme de l'US Aid.

Un remerciement tout particulier à Jean Chris Rakotoary, Guy Suzon Ramangason et Nanie Ratsifandrihamanana dont l'appui précieux qu'ils ont bien voulu porter à notre travail et l'engagement dans les ateliers de Toamasina et d'Antsiranana ont fait, pour nous, une énorme différence !

Acronymes

AGERAS	Appui à la Gestion Rationalisée des Ressources Naturelles et à l'Approche Spatiale
ANGAP	Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées
AP	Aire(s) Protégée(s)
APC	Aire(s) du Patrimoine Communautaire
BM	Banque Mondiale
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEESP	Commission des Politiques Environnementales, Economiques et Sociales (de l'UICN)
CEL	Commission des Lois Environnementales (de l'UICN)
CEM	Convention sur les Espèces Migratrices
CI	Conservation Internationale
CITES	Convention sur le Commerce international des Espèces
COAP	Code des Aires Protégées (de Madagascar)
CRADES	Comité Régional des Acteurs du développement et de l'Environnement de Sambirano
CRD	Comité Régional de Développement
FEM	Fonds Mondiaux pour l'Environnement
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée (des Ressources Renouvelables)
MDG	Objectifs Mondiaux du Millenium
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
NU	Nations Unies
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisme non Gouvernemental
OPCI	Organismes Publics de Coopération Intercommunales
PE I	Programme Environnemental I (1992-1996)
PE II	Programme Environnemental II (1997-2001)
PE III	Programme Environnemental III (2004-2008)
PNLCP	Programme Nationale de Lutte contre la Pauvreté
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RN	Ressources Naturelles
SAGE	Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SFUM	Station Forestière à Usages Multiples
SNLCP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
TILCEPA	Thème sur les Communautés Autochtones et Locales, l'Equité et les Aires Protégées (CEESP et WCPA—UICN)
UICN	Union Mondiale pour la Nature
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur les Océans et les Lois de la Mer
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
US AID	Agence Américaine pour le Développement International
WCPA	Commission Mondiale des Aires Protégées (de l'UICN)
WDPA	Base des Donnée Mondiale sur les Aires Protégées
WSSD	Sommet Mondial sur le Développement Durable

Sommaire Exécutif

Nous avons mené une deuxième mission à Madagascar au mois de juillet 2005 pour poursuivre notre appui technique en vue de la mise en place d'un système d'aires protégées dans le pays. Comme auparavant, nous avons représenté deux Commissions de l'UICN : la Commission des Politiques Environnementales, Economiques et Sociales (CEESP) et la Commission Mondiale des Aires Protégées (WCPA).

La mission a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe Vision Durban au niveau national mais a aussi contribué à la tenue de deux ateliers organisés au niveau provincial/régional à Toamasina et Antsiranana, au cours desquels nous avons présenté une série de communications suivies de discussions. L'occasion nous a aussi été offerte à Antsiranana d'effectuer une brève visite sur le terrain.

Une large réunion de restitution, au terme de la mission, organisée à Antananarivo a donné l'occasion de synthétiser les conclusions de la mission et d'en débattre avec le Groupe Vision Durban. Nous avons rencontré le Ministre de l'Environnement qui a été personnellement informé de l'avancement des travaux de notre mission.

Le présent rapport résume les conclusions et recommandations discutées pendant la réunion de restitution finale à Antananarivo. Il inclut en annexe une série d'outils élaborés spécifiquement pour le processus en marche à Madagascar (d'autres outils sont envoyés séparément). Les recommandations ont été formulées en consultation étroite avec le Groupe Vision Durban. Nous avons déjà envoyé nos remarques et suggestions à propos du document principal de référence pour le processus envisagé par le Groupe Vision Durban et visant la mise en place du Système d'Aires Protégées dans le pays. Enfin, nous avons identifié un consultant, membre de la Commission de l'UICN sur les Lois Environnementales (CEL), qui pourra travailler avec le Groupe Vision Durban en tirant des leçons des expériences vécues ailleurs et en proposant des avis.

C'est pour nous un motif de grande satisfaction de constater que plusieurs recommandations faites au cours de notre première mission ont été favorablement accueillies. En particulier :

- Madagascar est en train de développer son système d'aires protégées selon l'article 8a de la Convention sur la Diversité Biologique et selon la définition d'aire protégée de l'UICN—**l'objectif est maintenant de mettre en place un système d'aires protégées plutôt que de créer des sites protégés particuliers ou de mettre en défense une superficie spécifique.**
- Pour cela, le groupe Vision Durban et les opérateurs régionaux/provinciaux sont en train de **réfléchir sur un éventail de catégories (objectifs de gestion) et de types de gouvernance** possibles selon la classification de l'UICN, inclusif des catégories III (Monument Naturel), V (Paysage terrestre/marin Protégé) et VI (Aire Protégée d'Utilisation Durable) ainsi que des Aires du Patrimoine communautaire (APC) et de la co-gestion en tant que types de gouvernance. Les catégories et les types de gouvernance de l'UICN sont reconnus comme étant

des **instruments précieux pour développer un système d'AP flexible, faisable et efficace.**

- Une commission technique du groupe Vision Durban est **en train d'examiner les éléments critiques de la "spécificité Malagasy"** du système national d'aires protégées, c'est-à-dire les objectifs et les standards appropriés aux besoins du pays, et en particulier pour les catégories V et VI, les Aires du Patrimoine Communautaire et les aires protégées en co-gestion.
- Cette commission technique est aussi **en train de réfléchir sur la terminologie et le langage** qui pourront ouvrir la voie à une **nouvelle vision** de ce que les aires protégées représentent dans le pays.
- La discussion est ouverte sur la nécessité d'entreprendre, dans les meilleurs délais possibles, d'un **inventaire** des terroirs, des zones marines, des ressources naturelles et des communautés humaines qui identifient les **Aires du Patrimoine Communautaire** qui existent encore dans le pays. SAGE s'est proposé en tant qu'organisme de choix pour mener à bien cet inventaire.
- Le travail est aussi en cours pour développer un **cadre juridique global pour le système d'aires protégées de Madagascar**, qui devrait aller au delà du COAP existant et s'appliquer aux aires protégées tant marines que terrestres. Ce cadre global devrait se développer à la lumière des leçons apprises dans des situations similaires dans d'autres pays. Pour achever ce plan ambitieux, les autorités Malagasy envisagent d'engager un autre consultant UICN (membre de la Commission des Lois Environnementales) et de demander l'avis l'avis des plusieurs parties prenantes à Madagascar.

Il y a une chose très importante que nous n'avons pas recommandée de façon explicite pendant notre précédente mission mais que voyons actuellement prendre forme, à savoir que **le processus est maintenant actif au niveau des régions**. Il s'agit d'un choix intelligent et capital de la part du Groupe Vision Durban qui a stimulé l'engagement des acteurs décentralisés tels que les Chefs de Région et les maires, mais aussi le personnel universitaire, les opérateurs touristiques et les ONGs. Nous savions que ce processus était important mais nous avons sous-estimé la rapidité avec laquelle il a évolué sous la direction du Groupe Vision Durban. A ce propos, nous aimerions souligner qu'il existe une **forte appropriation du processus par un certain nombre de professionnels clés dans le pays**. Ceci est une condition très favorable à entretenir et à préserver pour la réussite du système d'aires protégées dans son ensemble.

A partir de ces éléments de constat, nous avons développé un nombre de **commentaires** et d'**outils** à l'intention du Groupe Vision Durban et formulé et discuté avec ses membres les **recommandations**, y compris les activités spécifiques, contenues dans le tableau sommaire ci-dessous. A noter que ce tableau n'est en fait qu'un sommaire et que le rapport exprime nos recommandations de manière plus approfondie. Nous conseillons donc que le rapport soit consulté dans son intégralité.

Pour ce qui est des outils, ils sont inclus en annexe du présent rapport tandis que d'autres sont envoyés séparément.

Tableau sommaire des recommandations, des activités prioritaires, du calendrier et des outils

Recommandations	Activités prioritaires	Calendrier	Outils et ouvrages fournis
Sur le court terme			
Assurer la continuité et poursuivre l'extension du processus de développement d'un système d'aires protégées à Madagascar au niveau des provinces et des régions	Continuer avec les ateliers régionaux et former des professionnels pour les appuyer du point de vue technique avec les matériaux préparés par notre mission	Urgent de s'accorder sur un calendrier Fin 2006, toutes les régions devraient être couvertes	Annexe 1: <i>Représentation schématique du processus de mise en place du système d'aires protégées</i> Présentation PowerPoint pour le personnel technique
	Engager les maires locaux de façon séparée et dans des forums appropriés tels que les réunions régulières avec leurs Chefs de Région	Maintenant jusqu'à fin 2006	Présentation PowerPoint pour les maires
Ancrer les aires protégées dans le développement régional	Organiser des réunions au niveau régional entre professionnels du développement et de la conservation et échanger les acquis (capitalisation des résultats du PE II) et les synergies potentielles.	2005-2006	Documents des résultats du PE II (p.ex, les sous-programmes d'AGERAS et d'autres documents compilés par SAGE)
	Examiner la manière dont les aires protégées pourraient mieux s'intégrer avec le développement durable et la restauration des écosystèmes hors aires protégées	2006	Article " <i>Intégrer la protection, la gestion et la restauration de la forêt à l'échelle du paysage</i> "
Identifier et bâtir sur tout ce qui existe en termes de capacités endogènes à la conservation (par ex. les APC)	Entreprendre des inventaires au niveau régional des Aires du Patrimoine Communautaire (APC), éventuellement à inclure dans le système d'aires protégées de Madagascar, si les communautés sont d'accord.	2005/ 2006	Livret en français avec des modèles et des options d'APC et des recommandations spécifiques sur la manière d'effectuer des inventaires Guide des bonnes pratiques de

Recommandations	Activités prioritaires	Calendrier	Outils et ouvrages fournis
			l'UICN no. 11
S'engager dans une campagne de communication sociale	Développer une terminologie Malagasy à propos du système d'aires protégées, des catégories de gestion et des types de gouvernance, si possible avec une équipe interdisciplinaire d'experts.	Au plus tard à la fin de 2005	Commentaires pour le document technique du Groupe Vision Durban
	Mettre en marche une campagne de communication à l'intérieur et hors de Madagascar pour bâtir le support et les ressources financières pour le système	2005-2007	Annexe 2: <i>Communiquer la Vision Durban et le nouveau Système d'Aires Protégées à Madagascar</i>
Partager le pouvoir avec les communautés locales pour créer de véritables gestionnaires de proximité	Fournir des informations claires sur le programme Vision Durban, sur ses implications et ses options au niveau local	2005/2006	Annexe 2: <i>Communiquer la Vision Durban et le nouveau Système d'Aires Protégées à Madagascar</i>
	Engager au moins quelques représentants des communautés locales (p.ex., les maires, les autorités traditionnelles) dans le processus d'identification préliminaire des aires protégées	2005/ 2006	Présentation PowerPoint pour les maires
	Engager les communautés dans de véritables processus de négociation à propos des options de gestion et de gouvernance des aires protégées.	Dans les 3 prochaines années	Guide des bonnes pratiques de l'UICN no. 11 <i>Sharing Power— Learning by Doing in Co-management of Natural Resources throughout the World</i>
Sur le long terme			
Viser un véritable <u>système</u> d'aires protégées	Œuvrer pour mettre en place une structure de coordination technique pour le système d'aires protégées, éventuellement à partir d'un Comité du Groupe Vision Durban	Structure en place en 2006	Guide des bonnes pratiques de l'UICN no. 1 Annexe 4 : <i>Outil pour identifier les objectifs de gestion et les types de gouvernance appropriés pour les aires protégées</i>

Recommandations	Activités prioritaires	Calendrier	Outils et ouvrages fournis
	S'assurer que le programme Vision Durban répond aux indications du Programme de Travail de la CBD sur les aires protégées	2005-2012	Annexe 3: <i>Suivre les indications du Programme de Travail de la CBD sur les aires protégées : où en sommes nous ?</i>
Utiliser la gamme entière des catégories et des types de gouvernance possibles	Compléter l'interprétation des catégories de gestion et des types de gouvernance de l'UICN selon la spécificité Malagasy	Avant fin 2005	Commentaires pour le document technique du Groupe Vision Durban Annexe 5: <i>Quelques termes du glossaire</i>
	Utiliser la gamme de catégories de gestion et de types de gouvernance dans le nouveau système d'aires protégées	Pendant toute la durée du programme Vision Durban	Annexe 4: <i>Outil pour identifier les objectifs de gestion et les types de gouvernance appropriés pour nos aires protégées</i>
Clarifier les principes de référence pour le système d'aires protégées à Madagascar	Inclure les principes de base selon la spécificité Malagasy dans les documents de définition du système d'aires protégées et dans le cadre légal à développer	2005-2006	Commentaires pour le document technique du Groupe Vision Durban Annexe 6 : Feuille de route proposée en vue de la mise en place d'un cadre juridique pour le système d'aires protégées
Identifier ou développer une structure institutionnelle légère mais relativement de haut niveau pour veiller sur le système d'aires protégées	Promouvoir la collaboration des Directeurs Généraux du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts et du Ministère de la Pêche avec le Groupe Vision Durban pour identifier une structure institutionnelle appropriée chargée de la coordination technique du système d'aires protégées.	Avant mi-2006	Guide des bonnes pratiques de l'UICN no. 1

Recommandations	Activités prioritaires	Calendrier	Outils et ouvrages fournis
Elaborer un cadre juridique compréhensif pour le système d'aires protégées	Engager un consultant (membre de la Commission de l' UICN sur les Lois Environnementales) pour collaborer avec S-Projès.	Septembre 2005	Annexe 6 : Feuille de route proposée en vue de la mise en place d'un cadre juridique compréhensif pour le système d'aires protégées
	Suivre la feuille de route proposée pour élaborer le cadre législatif du système d'aires protégées	2005 to mi-2006	
Examiner et utiliser une gamme d'instruments économiques visant la durabilité du système d'aires protégées	Mener à bien une étude des valeurs économiques et autres associés avec les aires protégées existantes ou planifiées dans le système	En 2006	Guide des bonnes pratiques de l'UICN no. 5
	Préparer une stratégie de financement à long terme pour le système d'aires protégées	En 2006	
Mettre en place des mécanismes fiables de prévention et de contrôle des infractions	Préparer un rapport sur les leçons apprises, les menaces et les opportunités à propos de la prévention et du contrôle des infractions concernant les aires protégées à Madagascar. Discuter de ce rapport lors de l'atelier sur les options législatives en mi-2006 (partie consacrée aux thèmes de la prévention et du contrôle des infractions dans les aires protégées)	Finaliser en Mai 2006	
	Assurer le suivi des résultats de l'atelier et développer un système efficace	2006-2007	
Mettre en marche des initiatives de renforcement des capacités de base sur les aires protégées	Lier le système d'aires protégées aux initiatives d'éducation environnementale existantes ou planifiées, y inclus le projet de formation de MIARO avec ANGAP et les cours universitaires existants	En cours...	Présentation PowerPoint pour le personnel technique
	Identifier un "pole d'excellence" pour les aires protégées à Madagascar et l'engager dans le développement d'une stratégie de formation à long terme.	Identifié en 2006	
Utiliser les catégories et les types de gouvernance des	Inclure dans les ateliers régionaux sur les aires protégées des discussions pratiques sur l'utilisation des catégories de	Pendant toute la durée du programme	Exemples donnés dans ce rapport Présentation

aires protégées de manière flexible et efficace	gestion et des types de gouvernance de l’UICN	Vision Durban	PowerPoint pour les techniciens
Assurer le suivi et l’appui technique pour une gestion efficace et une bonne gouvernance des aires protégées	Identifier une approche spécifique à Madagascar pour mesurer l’efficacité de la gestion et la qualité de gouvernance	Identifier une approche avant mi-2006 Mise en oeuvre (à partir de la collecte de données de base) 2006-2007	Outils rassemblés sur CD laissé au Groupe Vision Durban, dont le résumé en français du Guide des bonnes pratiques de l’UICN no.7 Méthodologie d’évaluation participative de la gouvernance d’une AP.

Executive summary

We undertook a second mission to Madagascar in July 2005 to continue providing technical advice to the planning of a system of protected areas in the country. As before, we were representing two commission of the World Conservation Union (IUCN)— the Commission on Environmental, Economic and Social Policy (CEESP) and the World Commission on Protected Areas (WCPA).

Our mission worked closely with the Durban Vision Group and contributed to two workshops at provincial and regional level in Toamasina and Antsiranana, where we delivered and discussed a series of presentations. In Antsiranana, we also had the opportunity to briefly visit some field sites. A large meeting at the end of the mission in Antananarivo gave an opportunity to synthesise the mission’s conclusions and the results of ongoing debate with the Durban Vision Group. The Minister of Environment was personally informed of our work’s progress.

This mission report summarises the conclusions and recommendations— developed in close consultation with the Durban Vision Group— discussed at the final workshop in Antananarivo. It also includes a series of appendices outlining some specific tools and proposals developed specifically to respond to the current process in Madagascar (other tools are sent separately). We have already provided detailed comments on the reference document for the processes for categorising protected areas proposed by the Durban Vision Group. Finally, we have identified a consultant – member of IUCN’s Commission on Environmental Law – who could work with the Durban Vision group to draw lessons from experience elsewhere and propose necessary legislative changes.

It is a source of great satisfaction for us to see that many of the recommendations offered during our first mission have received a favourable welcome. In particular:

- Madagascar is on course to develop a system of protected areas in accordance with article 8a of the Convention on Biological Diversity and with the IUCN definition of a protected area – **the goal is now a system of protected areas and not the establishment of single protected sites or the gazetting of a specific number of hectares.**
- In this regard, the Durban Vision Group and the regional/ provincial key actors are working to consider a range of possible categories (management objectives) and governance types in accordance with the IUCN classification. These include Category III (Natural Monument), V (Protected Landscape / Seascape) and VI (Protected area with sustainable management), along with Community Conserved Areas, various co-management types and the full range of governance options. The categories and governance types are recognized as precious instruments, invaluable to develop a **protected area system** that is **flexible, feasible and effective.**
- A technical task force of the Durban Vision Group is in the process of examining the critical elements that make up the “**Malagasy specificity**” of the national protected area system. This, in particular, regards the objectives and standards appropriate to the country for Categories V and VI, Community Conservation Areas and approaches to co-management.
- This technical task force is also considering the best forms of **terminology and language** that could open the way to a new vision of protected areas in the country.
- Discussion has started about the need to undertake as rapidly as possible an inventory of land and marine areas, natural resources and human communities involved in the **Community Conserved Areas** that still exist in the country. SAGE proposed itself as the appropriate organisation to carry out the inventory.
- Work has also started to prepare an **overarching legal framework** for the system of protected areas of Madagascar, which should go beyond the current COAP and be applicable to both marine and terrestrial protected areas. The legal framework is expected to benefit from lessons learned in other countries. To take this ambitious plan to completion, the Malagasy authorities plan to engage another IUCN-related consultant (member of the Environmental Law Commission) and to hear the views of many stakeholders in the country.

Something extremely important that we did not explicitly recommend during our previous mission but we are very happy to see happening is that **the process has now moved to the regional level.** This has been an intelligent and important choice made by the Durban Vision Group, which stimulated the engagement of many local stakeholders, in particular the Heads of the Regions and the mayors, but also university staff, tourism entrepreneurs and NGOs. We had considered that this was important but we underestimated the rapidity with which the process has evolved under the guidance of the Durban Vision Group. As a matter of fact, we wish to underline that there has been a **strong appropriation of the process by a number of**

key professional in the country. This is a very favourable condition, to be nourished and maintained for the success of the overall protected area system.

On the basis of the elements we have briefly recalled we have developed a number of **comments and tools** for the Durban Vision Group and drawn up and discussed with them the overarching **recommendations**, including specific activities, outlined in the **summary table** below. Please consider that such a table is indeed a summary, and the report contains much more in depth advice, which we suggest all relevant practitioners to examine.

Regarding the tools, some are included as annexes to this report and others are submitted separately.

**A summary table
of recommendations, priority activities, timing and relevant tools**

Key Recommendation	Priority activities	Timing	Relevant tools / materials provided
In the short term			
Continue and expand the process of developing the system of protected areas at provincial and regional level	Continue the regional workshops and train a number of people to provide the technical back-up, using the material prepared by our mission	Urgent to agree upon a timetable End 2006 all regions should be covered	Annex 1: <i>Flow diagram of process of protected area selection and designation</i> PowerPoint presentation for technical persons
	Engage local mayors separately at suitable fora, e.g. during the regular meetings with their Chef de Region	Now to late 2006	PowerPoint presentation for mayors
Root protected areas into regional development	Organise meetings at regional level between conservation and development professionals et exchanges of information on what has been understood and planned so far (capitalize on the results of PE II) and potential synergies.	2005-2006	Documentation of PE II results (e.g., the AGERAS plans and other documents compiled by SAGE)
	Investigate how protected areas can be integrated more effectively with sustainable management and restoration outside Pas	2006	<i>Integrating Forest Protection, Management and Restoration at a Landscape Scale paper</i>
Identify and build	Undertake regional inventories	2005/ 2006	Booklet in French

Key Recommendation	Priority activities	Timing	Relevant tools / materials provided
on all that still exists in terms of endogenous capacity for conservation (e.g., Community Conserved Areas)	of existing Community Conserved Areas, to be possibly included in the Malagasy PA system subjected to the relevant communities' agreement.		with examples and options for CCAs and specific recommendations about how to carry out inventories. IUCN Best Practice Guideline no. 11
Engage in a strong social communication campaign	Develop a Malagasy terminology for the system of protected areas, the management categories and the types of governance—possibly with the help of an interdisciplinary expert team	By end 2005 at the latest!	Comments to the document of the Durban Vision Group
	Institute a communication campaign within and beyond Madagascar to build support and funding for the system	2005-2007	Annex 2: <i>Communicating the Durban Vision and the new system of protected areas of Madagascar</i>
Share power with local communities to create “true local managers”	Provide clear information about the Durban Vision Programme, its implications and options at a local level	2005/2006	Annex 2: <i>Communicating the Durban Vision and the new system of protected areas of Madagascar</i>
	Engage at least some community representatives (e.g. mayors, traditional authorities) in the preliminary identification of the protected areas	2005/ 2006	PowerPoint presentation for mayors
	Engage relevant communities in genuine negotiation processes regarding PA management and governance options	Over next 3 years	IUCN Best Practice Guideline no. 11 <i>Sharing Power— Learning by Doing in Co-management of Natural Resources through the World</i>
In the longer term			

Key Recommendation	Priority activities	Timing	Relevant tools / materials provided
Aim at a genuine <u>system</u> of protected areas	Work towards setting up a technical coordination structure possibly beginning with a specific committee of the Durban Vision Group		IUCN Best Practice Guideline no. 1 <i>Annex 4: Tool to help identify the appropriate management objectives and governance types for protected areas</i>
	Ensure that the Durban Vision programme meets the requirements of the CBD Programme of Work on Protected Areas	2005-2012	<i>Annex 3: Matching the requirements of the CBD Programme of Work on Protected Areas : where are we ?</i>
Make use of the full range of possible IUCN categories and governance types	Complete the interpretation of the Malagasy-specific IUCN management categories and governance types	By end 2005	Comments to the document of the Durban Vision Group <i>Annex 5: Some glossary terms</i>
	Utilise the full range of IUCN management categories and governance types in the new protected area system	Throughout the Durban Vision programme	<i>Annex 4: Tool to help identify management objectives and governance types for protected areas</i>
Clarify the reference principles for the governance of protected areas	Include Malagasy-specific principles in the documents defining the protected area system and the legal framework to be soon developed	2005-2006	Comments to the document of the Durban Vision Group <i>Annex 6: Proposed road map to develop a legal framework for the system of protected areas</i>
Identify or develop a light but fairly high level structure to monitor and support the system	Promote the collaboration of the Director Generals of the Ministry of Environment, Water and Forests and of the Ministry of Fisheries with the Durban Vision Group to	By mid 2006	IUCN Best Practice Guideline no. 1

Key Recommendation	Priority activities	Timing	Relevant tools / materials provided
of protected areas	provide clear guidance on the structure and institutional home for the technical coordination of the PA system.		
Develop a legal framework for the system of protected areas	Engage a consultant (member of IUCN Environmental Law Commission) to work with S Projes.	September 2005	Annex 6: Proposed road map to develop a legal framework for the system of protected areas
	Follow the road map provided to develop the legislative framework for the protected area system	2005 to mid 2006	
Examine and use a range of economic instruments that aim at the sustainability of the system of protected areas	Carry out a research project into the economic and other values associated with the existing and planned protected areas network	During 2006	IUCN Best Practice Guideline no. 5
	Prepare a long-term funding strategy for the expanded protected areas network	During 2006	
Put in place some effective mechanisms to prevent and control infractions	Prepare a report on lessons learned, threats and opportunities about the prevention and control of infractions related to Malagasy protected areas . Discuss this report at the workshop on legislative options in mid 2006 on time dedicated to issues of prevention and control of infractions.	By May 2006	
	Follow up the results of the workshop to develop an effective system	2006-2007	
Organise initiatives to strengthen basic capacities around protected areas	Link the expansion of the protected areas network to existing and planned educational initiatives including the MIARO capacity building project with ANGAP and the various university courses	On-going	PowerPoint presentation for technical persons
	Identify a “ <i>pôle d'excellence</i> ” for protected areas in Madagascar and engage it to develop a PA capacity building strategy for the long term	Identified by end 2005	
Utilise the IUCN	Include in the regional PA	Throughout the	Examples provided

Key Recommendation	Priority activities	Timing	Relevant tools / materials provided
categories and governance types in a flexible and effective way	workshops practical discussions about the utilisation of IUCN categories and governance types.	Durban Vision Programme	in this report PowerPoint presentation for technical persons
Ensure monitoring and technical support towards management effectiveness and good governance for the system's PAs	Identify a Malagasy-specific approach to measuring management effectiveness and governance quality.	Identify approach by mid 2006 Implementation (starting from baseline data collection) 2006-7	Collection of tools provided on a CD, including a French summary of IUCN Best Practice Guideline no.7 Methodology of participatory governance evaluation for protected areas

Introduction

Madagascar est en train de bâtir son système d'aires protégées conformément à la déclaration de son Président, Marc Ravalomanana, lors du Congrès Mondial des Aires Protégées de Durban, en septembre 2003. Au nom de la Commission des Politiques Environnementales, Economiques et Sociales (CEESP) et de la Commission Mondiale des Aires Protégées (WCPA) de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), notre mission est en train d'apporter un appui technique à ce processus.

Ce rapport devrait être lu conjointement avec le premier rapport de notre mission de Mars 2005: *Elan Durban... Nouvelles perspectives pour les Aires Protégées à Madagascar* (rapport daté de mai 2005).

Contexte

Le contexte international est plus que jamais favorable à la mise en oeuvre des systèmes nationaux d'aires protégées (AP). Le Programme de Travail sur les Aires Protégées de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD)¹, approuvé en février 2004, offre, en effet, une référence de choix. Il engage les pays membres à :

- Améliorer la planification, l'identification, l'établissement, le renforcement et la gestion des sites et des systèmes d'aires protégées
- Promouvoir la bonne gouvernance et la répartition équitable des bénéfices des aires protégées
- Promouvoir un environnement socio-économique, politique et légal favorable aux aires protégées
- Adopter des normes et des pratiques efficaces pour les systèmes d'aires protégées

Madagascar est justement considéré comme en avance par rapport à d'autres pays dans la mise en oeuvre de ce plan de travail. Il y a juste quelques semaines, la première réunion du Groupe de Travail sur les Aires Protégées de la CBD à Montecatini (Italie) a offert l'occasion aux représentants du pays de décrire l'engagement de leur Président et le chemin parcouru par le groupe Vision Durban dans la définition et la mise en oeuvre d'un système d'AP. Si l'objectif principal de ce système est bien la conservation de la biodiversité, les AP peuvent aider Madagascar à réaliser d'autres objectifs majeurs, dont :

- L'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et le développement du pays
- Le maintien du climat (local et global)
- La protection de la santé humaine
- La conservation du patrimoine culturel du pays et le renforcement de son identité culturelle
- L'engagement de la société civile dans la bonne gouvernance et la gestion efficace des ressources naturelles

¹ CBD (Convention sur la Diversité Biologique), Programme de Travail sur les Aires Protégées, COP 7, Kuala Lumpur, Février 2004.
<http://www.biodiv.org/decisions/default.aspx?m=COP-07&id=7765&lg=0>

- La répartition plus équitable des bénéfices des ressources naturelles

Il est utile de considérer le potentiel du système d'AP à la lumière des éléments de force et de faiblesse caractéristiques de Madagascar. Cela pourra aider le pays à développer les « spécificités Malagasy » du système.

Forces	Faiblesses
Volonté politique de sauvegarder la biodiversité. Même impulsion souvent aussi au niveau régional	Normes de gestion coutumière fragilisées par les changements socioculturels
La société civile est en mouvement et s'intéresse aux opportunités de la conservation	Les communautés locales ne sont pas convaincues du bien fondé des «aires protégées» établies d'en haut, leurs besoins étant plus graves et urgents...
Les mécanismes de transfert de gestion (lois GELOSE, forêts communautaires...) existent et se révèlent efficaces s'ils sont bien accompagnés.	Conflits entre pouvoirs économiques et conservation
Des financements sont disponibles, en particulier auprès du PE III	Le cadre légal est en perpétuelle évolution et ne donne pas suffisamment de « sécurité » aux acteurs locaux
La décentralisation est lancée et les régions peuvent se révéler des acteurs de conservation importants	La efficacité des initiatives de conservation n'est pas toujours acquise
	Les négociations sont lentes et complexes quand on recherche, comme il faut, la participation de plusieurs parties prenantes.

Eléments intervenus après notre première mission

C'est pour nous un motif de grande satisfaction de constater que plusieurs recommandations faites au cours de notre première mission ont été favorablement accueillies. En particulier :

- Madagascar est en train de développer son système d'AP selon l'article 8a de la Convention sur la Diversité Biologique et selon la définition d'aire protégée de l'UICN— **l'objectif est maintenant de mettre en place un système d'aires protégées plutôt que de créer des sites protégés particuliers ou de mettre en défense une superficie spécifique.**
- Le groupe Vision Durban et les opérateurs sur le terrain sont **en train de réfléchir sur un éventail de catégories (objectifs de gestion) et de types de gouvernance** possibles selon la classification de l'UICN, inclusif des catégories III (Monument Naturel), V (Paysage Protégé) et VI (Aire Protégée d'Utilisation Durable) ainsi que des Aires du Patrimoine Communautaire (APC) et de la co-

gestion en tant que types de gouvernance. Les catégories et les types de gouvernance de l'UICN sont reconnus comme étant des **instruments précieux pour développer un système d'AP flexible, faisable et efficace.**

- Une commission technique du groupe Vision Durban est **en train d'examiner les éléments critiques de la "spécificité Malagasy"** du système d'aires protégées, c'est-à-dire les objectifs et les standards appropriés aux besoins du pays, et en particulier pour les catégories V et VI, les Aires du Patrimoine Communautaire et les aires protégées en co-gestion.
- La même commission technique du groupe Vision Durban est aussi **en train de réfléchir sur la terminologie et le langage** qui pourront ouvrir la voie à une **nouvelle vision** de ce que les aires protégées représentent pour les acteurs sociaux et le pays tout entier.
- Le débat est ouvert sur la nécessité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, un **inventaire** des terroirs, des ressources et des communautés qui identifient les **Aires du Patrimoine Communautaire** qui existent encore dans le pays. SAGE s'est proposé en tant qu'organisme de choix pour mener à bien cet inventaire.
- Le travail est aussi en cours pour élaborer un **cadre juridique compréhensif pour le système d'aires protégées de Madagascar**, qui devrait aller au delà du COAP et s'appliquer aux aires protégées terrestres et marines. Ce cadre global devrait tirer profit des leçons apprises dans des situations similaires dans d'autres pays. Le groupe Vision Durban envisage d'engager un consultant UICN de la Commission des Lois Environnementales et de demander l'avis des plusieurs parties prenantes à Madagascar.

Il y a une chose très importante que nous n'avons pas recommandée lors de notre précédente mission, à savoir que **le processus est maintenant au niveau des régions.** Il s'agit d'un choix intelligent et capital de la part du groupe Vision Durban, qui a stimulé l'engagement des acteurs décentralisés, surtout celui de quelques Chefs de Région et Maires, mais aussi du personnel universitaire, des opérateurs touristiques et des ONG. Nous savions que ce choix était important mais nous avons sous-estimé la rapidité avec laquelle il a évolué sous la direction du groupe Vision Durban. En effet, il faut souligner qu'il existe une **forte appropriation du processus par quelques professionnels clés du pays.** Ceci est une condition très favorable à entretenir et à préserver pour la réussite du système d'aires protégées dans son ensemble.

Recommandations sur le processus à court terme

- **Assurer la continuité et poursuivre l'extension du processus de développement du système d'aires protégées à Madagascar au niveau des provinces et des régions**

Les ateliers de Toamasina et d'Antsiranana (et celui de Fort Dauphin auquel nous n'avons pu participer) ont fourni une occasion inestimable à plusieurs acteurs de

raisonner sur les opportunités et les défis des aires protégées au niveau régional. Il est important que cela se poursuive.

- Organiser des ateliers provinciaux/ régionaux (à notre avis la dimension régionale est plus indiquée) jusqu'à couvrir tout le territoire national selon un calendrier à définir au plus tôt.
- Former quelques professionnels pour faciliter et appuyer le processus dans les régions et utiliser les outils que nous allons laisser à la disposition du Groupe Vision Durban (p.ex., les présentations power point).
- Lors des ateliers, accorder une attention particulière aux aires protégées marines et à leurs rapports avec les aires protégées terrestres.
- Bâtir sur l'engagement des acteurs clés, en particulier les chefs de région, les chercheurs, les opérateurs touristiques, les professionnels du service des eaux...
- Promouvoir l'engagement des maires en mettant les aires protégées à l'ordre du jour lors des réunions mensuelles avec les Chefs de Région.
- Identifier pour chaque nouvelle AP un ou plusieurs « champions » qui puissent assurer la continuité du travail
- Informer les acteurs d'une région des progrès et des idées intéressantes qui émergent d'autres régions, et si nécessaire à travers des échanges directs entre les parties prenantes.
- Assurer l'accessibilité de l'appui financier pour les acteurs régionaux, par exemple en travaillant étroitement avec les gestionnaires du PE III pour trouver des moyens flexibles et accessibles aux initiatives régionales.

Exemple d'AP régionales possibles

Région d'Antsiranana

- Montagne des Français-- catégorie IV en cogestion avec les opérateurs touristiques, l'université, les communautés ? ; aider les charbonniers à se reconvertir en harmonie avec l'évolution économique de la région vers plus de tourisme & des ressources énergétiques durables...
- Pain de sucre : catégorie III (visibilité) en tant qu'aire du patrimoine communautaire ? Cat. I également possible car la protection communautaire est très stricte

Région de Toamasina

- la forêt de Didy— catégorie VI en tant qu'aire du patrimoine communautaire ? Mais il faut se poser des questions sur le type d'utilisation durable de la biodiversité (approprié ? rentable ?) et sur les capacités des communautés locales à assurer le contrôle malgré les infractions



OUTILS:

- ANNEXE 1. Représentation schématique du processus de mise en place du système d'aires protégées.
- Présentation Power Point pour le personnel technique au niveau provincial et régional
- Présentation Power Point pour les maires réunis par les Chefs de Région
[Ces deux outils sont envoyés séparément]

- **Ancrer les aires protégées dans le développement régional**

Les « champions » identifiés dans les régions devraient travailler en collaboration et non pas en opposition avec les acteurs du développement. Pour ce faire, il serait bien de :

- Capitaliser sur les études, outils et institutions mis en place par le processus AGERAS et EMC du PE II (travaux de diagnostic et de planification participative ; identification des zones prioritaires de conservation au niveau régional ; intégration de la conservation dans les plans d'aménagement du territoire ; institutions de concertation et planification ; transfert de gestion aux communautés locales; initiatives pour l'environnement marin et côtier) et sur les filières existantes pour la valorisation de la biodiversité.
- Définir les AP par rapport à un schéma d'aménagement du territoire régional et en relation avec des activités productives hors AP qui répondent à la vocation écologique du milieu.
- Identifier les terroirs ou les zones marines où des AP seraient capitales pour le maintien des ressources naturelles (RN)— notamment l'eau et les ressources halieutiques—nécessaires aux activités économiques régionales.
- Identifier les terroirs ou les zones marines où les AP pourraient constituer des pôles d'attraction touristiques
- Identifier où et comment les AP pourraient être liées à la lutte contre la pauvreté.
- Promouvoir des réunions conjointes entre professionnels de la conservation et du développement et des échanges d'informations sur les synergies possibles et les liens pratiques entre les deux.

- **Identifier et bâtir sur tout ce qui existe en termes de capacités endogènes pour la conservation**

Parmi les innovations les plus importantes sorties de Durban et du Programme de Travail de la CBD figure l'attention à accorder aux Aires du Patrimoine Communautaire (APC). Il y a beaucoup à faire dans ce domaine pour protéger ce qui reste à Madagascar en terme d'APC² car jusqu'à maintenant le désintérêt semble prévaloir...

- Un point de départ serait d'effectuer un inventaire de tout ce qui existe encore au niveau du pays (et donc au niveau de chaque région) et qui devrait engager les autorités traditionnelles mais aussi des anthropologues et des experts en conservation.
- Identifier un chef de file/ leader institutionnel pour cet inventaire, éventuellement au niveau national, mais aussi au niveau des antennes régionales. SAGE serait capable de jouer ce rôle mais pour cela il devrait s'organiser, par exemple, avec une Equipe d'Appui aux Aires du Patrimoine Communautaire réunissant plusieurs personnalités et disciplines, spécifiquement formée pour se consacrer à cette tâche. La

² Voir les définitions et les options de travail listées en Borrini-Feyerabend, G., A. Kothari et G. Oviedo, *Indigenous and Local Communities and Protected Areas. Towards equity and enhanced conservation*, UICN/WCPA Best Practice Series, 11, Gland (Suisse) et Cambridge (UK), 2004a. <http://www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/guidelinesindigenouspeople.pdf>

dite équipe pourrait promouvoir et appuyer les analyses au niveau des régions.



OUTIL : Un livret en français contenant des **modèles et des options d'Aires du Patrimoine Communautaire et des recommandations spécifiques sur la manière d'effectuer des inventaires** (envoyé séparément).

Quelques notes selon l'outil susmentionné sont reportées dans l'encadré ci-dessous.

Aires du Patrimoine Communautaire

Les Aires du Patrimoine Communautaire sont « *des écosystèmes naturels et modifiés importants en termes de biodiversité et/ou de services écologiques et de valeurs culturels associés, conservés volontairement par les populations autochtones et les communautés locales par leurs lois coutumières et/ou d'autres moyens efficaces* ».

Un inventaire des APC devrait couvrir chaque région, mais le travail pourrait commencer à partir d'une zone géographique limitée. Une première large compréhension des informations primaires pourrait être suivie d'un inventaire plus détaillé, accompagné d'une cartographie. Les informations seraient collectées par diverses sources, dont les communautés elles-mêmes (surtout auprès des anciens et des sages), mais également par les représentants des différents groupes ethniques, les responsables de l'administration, les anthropologues, les historiens, les experts de conservation, les scientifiques de l'environnement, etc.

A ce stade, il serait utile d'adopter une compréhension « large » de ce qu'est une aire du patrimoine communautaire et d'énumérer tous les cas possibles rencontrés en milieu terrestre/marin. Cette liste contiendra probablement des sites spécifiques (position, extension, communauté associée, institutions coutumières de gouvernance), mais aussi des traits particuliers du milieu (par exemple, l'existence et la position d'anciens canaux aquatiques souterrains) ; des croyances et des mémoires historiques et la terminologie y associée (par exemple, le fait de considérer qu'une espèce apporte de la chance) ; et la persistance de certaines règles et pratiques locales (par exemple : « les fruits de l'arbre X sont considérés comme propriété commune dans la région et ne peuvent pas être commercialisés »). Une liste préliminaire pourrait même contenir un certain nombre de sites où il n'est pas immédiatement apparent que la conservation y est toujours efficace, ni que le niveau de contrôle de la part de la communauté est suffisant.

Il est probable que, dans chaque région, un certain nombre d'Aires du Patrimoine Communautaire soient identifiées dans des « états de santé » différents, dont certaines très vivantes, d'autres en péril ou en train de disparaître, et d'autres encore existant uniquement dans la mémoire locale ou d'autres formes d'archivage. Aussi importantes que les listes susmentionnées sont les cartes qui indiquent les endroits (et d'autres données) relatives aux Aires du Patrimoine Communautaire. Ces éléments peuvent être compilés au niveau du milieu ou pour une Aire du Patrimoine

Communautaire donnée : dans tous les cas, l'exercice devrait être mené à bien avec les communautés concernées. Les informations de base devraient inclure des données sur les communautés par rapport aux sites, leur contexte historique et la couverture biogéographique et bio culturelle représentée par les sites.

Il est à souligner que l'inventaire même peut constituer un danger pour les Aires du Patrimoine Communautaire. Pour éviter les malentendus et les influences néfastes sur les pratiques locales, il faut que les professionnels chargés de l'inventaire fassent preuve d'une grande sensibilité et de discrétion et qu'ils laissent aux communautés elles-mêmes le soin de prendre toute décision, surtout celle de reconnaître l'APC en tant qu'Aire Protégée au sein du système. Ces dernières pourraient n'avoir aucun désir de « faire de la publicité » sur leurs sites sacrés ou d'être envahies par les opérateurs économiques intéressés à spéculer sur le tourisme...

- **Engager une campagne de communication sociale**

Une forte expansion de la couverture des aires protégées dans le pays nécessite l'engagement de nouveaux acteurs. Ceux-ci devraient donc être informés, encouragés et motivés : un résultat qui suit d'une communication sociale efficace. La communication sociale devrait pouvoir véhiculer une compréhension et une vision nouvelles de ce que représentent les AP pour les acteurs eux-mêmes et pour le pays. Avec l'encouragement de quelques institutions nationales, les acteurs régionaux liés au Groupe Vision Durban et les « champions » en particulier pourraient se charger de développer et de mettre en œuvre des initiatives de communication sociale.

- Chercher à éliminer les stéréotypes en faisant attention à la terminologie et au langage en général: lier les AP avec la vie = *aina* ; utiliser « système » et non « système national », « compléter » et non « multiplier » les AP ou « étendre » le système ; aussi, n'est-il pas toujours utile de parler de « revenus alternatifs », en particulier quand les AP peuvent être associés à des activités économiques et/ou à des bénéfices de différents types...
- Trouver des appellations Malagasy appropriées pour les différentes catégories et types de gouvernance des AP et pour décrire la nouvelle vision des AP au niveau national ; il serait, en effet, important d'utiliser du même langage (cohérence) dans des régions différentes
- Utiliser l'expertise des anthropologues, des linguistes, des experts en communication avec les experts en conservation— une équipe mixte pourrait identifier les appellations et les termes appropriés mentionnés ci-dessus.
- Passer en premier lieu l'information dont les communautés locales, les utilisateurs des ressources, les opérateurs économiques ou les propriétaires des terres ou des ressources peuvent bien assumer le rôle de gestionnaires ou de co-gestionnaires ; parler de différents modes de gouvernance permettra d'impliquer les acteurs régionaux et d'éviter les impressions de « *top down* » (directives imposées du sommet à la base).
- Ne pas vouloir simplement « passer des messages » mais engager un dialogue réel avec les gens.

- Démystifier l'idée de la nécessité de beaucoup de financements pour les AP et promouvoir la capacité locale à s'autofinancer, par exemple à travers la fiscalité locale sur l'exploitation durable des RN, les prélèvements sur les infrastructures de développement, etc.



OUTIL : ANNEXE 2. Communiquer la Vision Durban et le nouveau Système d'AP à Madagascar

- **Partager le pouvoir avec les acteurs locaux pour créer de véritables gestionnaires**

L'expérience de plusieurs initiatives sur le terrain dans plusieurs continents³ nous montre que « ...la consultation fatigue et ne crée pas des gestionnaires... ». Il faut, donc, impliquer les gens dans les décisions et les responsabilités et avoir le courage de partager le pouvoir avec les acteurs locaux. « Partager le pouvoir », d'autre part, doit aller de pair avec la nécessité d'identifier et de tracer au plus vite les limites des nouvelles aires protégées, exprimée par le Groupe Vision Durban.

Le processus de développement de la gestion participative est relativement long. Il dépend des capacités humaines et financières disponibles et de la volonté politique de partager le pouvoir, ce qui semble ne se trouver en abondance nulle part dans le monde. La tendance actuelle promue par certains membres du Groupe Vision Durban est d'abord d'identifier et délimiter l'aire à protéger et de discuter ensuite avec les parties prenantes. La cogestion demande des conditions de départ exactement à l'opposé. Une conciliation entre ces deux positions est pourtant possible par le biais d'une attitude respectueuse et flexible.

- Fournir des informations claires sur le processus d'identification, de délimitation et de négociation des AP.
- Identifier de façon provisoire les périmètres des nouvelles AP proposées, en collaboration avec au moins certains représentants des communautés concernées (p.ex., le maire, une autorité traditionnelle...), étant entendu que ce périmètre pourrait faire l'objet de quelques modifications dans le cadre d'une négociation participative détaillée qui suivra.
- Identifier des « unités de gestion » viables pour les AP provisoirement délimitées et, pour ces unités, identifier les véritables acteurs (bâti sur le travail du PE II) et promouvoir (ou soutenir si déjà existantes) des plateformes de concertation et de gestion et non seulement des comités consultatifs.
- Engager les maires et les inciter à impliquer les parties prenantes locales les plus proches des ressources, à savoir les communautés locales, les décideurs locaux, le secteur privé, qui pourraient jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des AP. [Les Chefs de

³ Pour un texte d'accompagnement dans les détails des initiatives de gestion participative voir : Borrini-Feyerabend, G., M., Pimbert, M.T. Farvar, A. Kothari et Y. Renard, *Sharing Power – Learning by Doing in Co-management of Natural Resources throughout the World*, IIED et UICN/CEESP/CMWG, Ed. Cenesta, Teheran, 2004.
<http://www.iucn.org/themes/ceesp/Publications/sharingpower.htm#download>

Régions pourraient jouer un rôle clé dans cette démarche, en particulier pour promouvoir et légitimer la discussion avec les maires et les partenaires techniques clés sur les opportunités offertes par le système d'AP.]

- Entamer des négociations entre les « véritables acteurs » identifiés pour les unités de gestion des nouvelles AP, sur leurs périmètres, leur type de gouvernance, leur catégorie de gestion et les règles à mettre en place, en prêtant attention à la qualité et à l'équité du processus.

Recommandations sur le système

- **Viser un véritable système d'aires protégées**

Nous recommandons au Groupe Vision Durban d'entamer au plus tôt une réflexion pour tâcher de savoir qui pourrait et comment on pourrait veiller à ce que le système⁴ d'AP en cours de développement soit :

- un ensemble complet, qui inclut tous les écosystèmes et les espèces essentiels à Madagascar
- un ensemble d'AP biologiquement bien connecté, si nécessaire par des initiatives de restauration écologique dans le paysage entre les AP (« penser restauration » !)
- un ensemble d'AP flexible et sécurisé, qui tire profit de toutes les catégories et de tous les types de gouvernance
- un ensemble d'AP qui répond aux indications politiques et techniques de la CBD illustré dans son programme de Travail sur les AP



OUTIL : ANNEXE 3. Suivre les indications du Programme de Travail de la CBD sur les AP : où en sommes nous ?

- **Utiliser la gamme entière des catégories et des types de gouvernance possibles**

Nous recommandons d'utiliser la gamme entière des catégories et des types de gouvernance⁵ possibles dans le développement du système d'AP à Madagascar, et d'assurer leur reconnaissance juridique dans le cadre législatif compréhensif à mettre en place. Même les concepts d'« aire protégée transfrontalière » et de « peuple autochtone », qui, selon certains, ne s'appliquent pas au cas de Madagascar, pourraient bien s'avérer utiles. Cela serait, par exemple, le cas si on prenait des aires transfrontalières inter régionales ou inter provinciales en considération. Et certains

⁴ Davey, A.G., National System Planning for Protected Areas, WCPA Best Practice Protected Areas Guidelines Series no.1, IUCN, Gland (Suisse) et Cambridge (UK), 1998.

http://www.IUCN.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/Nat_Sys_Planning.pdf

⁵ See in particular Borrini-Feyerabend, G., A. Kothari and G. Oviedo, *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: towards Equity and Enhanced Conservation*, IUCN, WCPA and CEESP, Best Practice Protected Areas Guidelines no.11, 108 pages, 2004.

<http://www.iucn.org/themes/wcpa/pubs/guidelines.htm>

groupes de populations malagasy pourrait aussi bien s'auto définir, à l'avenir, en tant que peuples autochtones de la Grande Ile....

Un système qui utilise toute la gamme de catégories et types de gouvernance possibles (pas des combinaisons exclues *a priori*)

Type de Gouvernance	A. Aires Protégées Gérées par le Gouvernement			B. Aires Protégées en Gestion Participative (Cogestion)			C. Aires Protégées Privées			D. Aires du Patrimoine Communautaire	
	Ministère national ou Fédéral ou Agence Nationale en charge	Ministère ou agence local ou municipale en charge	Gestion déléguée par le Gouvernement (p.ex. à une DINA)	Gestion transfrontalière	Gestion collaborative (plusieurs formes d'influence par plusieurs parties prenantes)	Gestion Conjointe (comité de gestion pluraliste)	Déclarées et gérées par des propriétaires en tant qu'individus	...par des organisations pas à but lucratif (p.ex., DINA, universités, etc.)	...par des organisations à but lucratif (p.ex., entreprises touristiques)	Déclarées et gérées par des Peuples Autochtones	Déclarées et gérées par des Communautés Locales
Catégorie UICN (objectif de gestion)											
I – Réserve naturelle Intégrale/ de nature sauvage											
II – Protection des écosystèmes et buts récréatifs (Parc National)											
III – Monument Naturel											
IV – Aire de gestion des habitats ou des espèces											
V – Paysage terrestre ou marin protégé											
VI – AP de ressources naturelles gérées											



OUTILS :

- ANNEXE 4. **Identifier les objectifs de gestion et les types de gouvernance appropriés pour nos AP**
- **Commentaires** au document du Comité Technique du Groupe Vision Durban [envoyés séparément]
- ANNEXE 5. **Quelques termes du glossaire** pour le système d'aires protégées.

- **Clarifier les principes de référence du système d'aires protégées**

La législation relative à un système d'AP se rapporte à certains principes de base⁶, qui sont généralement enracinés dans la constitution du pays et dans les grandes politiques en place au niveau national et international. A ce propos, nous recommandons au Groupe Vision Durban d'entamer une réflexion spécifique. Quels sont les principes « constitutionnels » du pays qui devraient se retrouver dans son système d'AP ? Quels principes adoptés au niveau international (par exemple par la CBD) semblent les plus importants à Madagascar ? Et, du moment que des principes différents amènent à des priorités différentes, comment faudra-t-il prendre une

⁶ Voir par exemple les principes discutés dans le rapport de notre première mission (Mars 2005) mais aussi dans ce rapport en termes de qualité de la gouvernance.

décision ? Qu'est-ce qui est le plus important pour le Malagasy? L'équité ou la précaution? La transparence ou l'efficacité? La performance ou la subsidiarité? L'identité culturelle ou l'indépendance économique? ... Et si on voulait adopter tous les grands principes? En effet, les grands principes ne sont pas nécessairement antinomiques... mais, quand ils le sont, il faut faire un choix en respectant les priorités ...

- **Identifier ou développer une structure institutionnelle légère mais relativement de haut niveau pour veiller sur le système d'aires protégées.**

La relation interne entre les composantes fait partie intégrante du concept de « système ». Pour un système d'AP, cette relation interne devrait optimiser les bénéfices par rapport à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles. La structure institutionnelle de coordination du système pourrait veiller sur cela. Sa mission principale consistera à :

- stimuler la mise en place des AP dans les régions
- Apporter un appui technique et un suivi régulier aux opportunités et aux problèmes du système
- être responsable du fonctionnement du “système”

Il existe plusieurs options et choix possibles pour cette structure que nous recommandons d'être légère même si elle est relativement de haut niveau, parmi lesquelles :

- Une organisation existante—par exemple l'ONE, l'ANGAP, le SAGE
- Une nouvelle structure *ad hoc*, même minimale (2-5 personnes) directement rattachée au SG du MINEEF
- Une Commission Technique du Groupe Vision Durban (GVD), directement rattachée au SG du MINEEF, éventuellement au Président élu par le même GVD

Nous recommandons au Groupe Vision Durban de se pencher sur ces options en étroite collaboration avec le DG du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts et avec le DG du Ministère de la Pêche.

Recommandations sur l'environnement socio-économique et politique et sur le cadre juridique et réglementaire

- **Elaborer un cadre législatif compréhensif pour le système d'aires protégées**

La législation relative au système d'aires protégées devrait pouvoir inclure toute la gamme de types de gouvernance et de catégories possibles, et aussi se référer tant aux aires protégées terrestres qu'aux aires protégées marines. Un bureau d'étude Malagasy – S-Progès— a été chargé de faire des propositions concrètes pour un nouveau cadre juridique et est en train d'identifier les lacunes du cadre légal existant et d'apporter un appui légal au Groupe Vision Durban.

Pour le moment, le groupe S-Progès a identifié un statut intermédiaire pour les aires protégées à mettre en place. Le statut de « Station Forestière à Usages Multiples » (SFUM) est considéré nécessaire pour sécuriser (verrouiller) les sites destinés à être protégés (beaucoup de ces sites sont convoités à cause de la richesse minière ou forestière qu'ils recèlent). Un autre type de statut intermédiaire possible est celui de « Zone en protection temporaire ». (ZPT) Ce statut a l'avantage de pouvoir s'appliquer aux zones maritimes mais le problème est qu'il a besoin d'un arrêté interministériel lequel sera inévitablement très long à obtenir. Par exemple, WWF et ANGAP ont soumis une demande de ce type de statut pour la forêt de Mikea, mais celui-ci tarde à venir...

S-Progès a explicitement demandé un appui international pour mener à bien son travail, en particulier en ce qui concerne les obligations internationales et les modèles de législation d'autres pays. Nous avons cherché parmi les membres de la Commission de l'UICN sur la Loi Environnementale un expert capable de fournir cet appui et avons identifié d'excellents professionnels. Des CV seront soumis à l'attention du Groupe Vision Durban. Nous proposons aussi une feuille de route pour accompagner la mise en place du nouveau cadre législatif des Aires Protégées à Madagascar (voir Annexe 6).



OUTIL : ANNEXE 6. Feuille de route proposée pour la mise en place d'un cadre juridique compréhensif pour le système d'aires protégées à Madagascar

- **Examiner et utiliser une gamme d'instruments économiques visant la durabilité des aires protégées du système**

Toutes les AP du système qui est en train de se développer à Madagascar devraient se doter de moyens de financement durable. Pour ce faire, il faudra au préalable identifier les avantages qui en découlent et les mettre en rapport avec les utilisateurs possibles et souhaitables. Parmi les directives de travail⁷ à explorer, les suivantes semblent particulièrement prometteuses :

- Le maintien des ressources en eau, qui pourrait générer des contributions aux AP de la part des compagnies des eaux et des entreprises agricoles et industrielles qui utilisent l'eau en abondance.
- Les « carbon funds » pour la restauration des zones dégradées et pour le maintien de la couverture végétale originelle; ici, il est important que le groupe Vision Durban entreprenne un travail de lobbying conjoint carbon funds-CBD pour obtenir des avantages économiques comparables à ceux du nouveaux reboisements quand on maintient des zones existantes de captation du CO₂ qui se démontrent aussi valables pour la conservation de la biodiversité.

⁷ Voir aussi: Anonyme, *Financing Protected Areas: Guidelines for Protected Area Managers*, UICN, Gland (Suisse), 2002. http://www.UICN.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/Financing_PAs.pdf et Carret, J.C. et D. Loyer, "Madagascar protected area network sustainable financing. Economic analysis perspective", report pour la Banque Mondiale, 2003. http://www.banquemondiale.org/docs/durban_2003_english.pdf

- La labellisation des produits originaires des AP et des régions environnantes.
- La collaboration avec le secteur touristique.
- L'engagement des intérêts du secteur halieutique par une meilleure compréhension des liens entre écosystèmes terrestres et marins
- La bonne compréhension, réglementation, légitimation et mise en opération des droits de propriété intellectuelle⁸
- ...mais aussi
- Les paiements directs et les Trust Funds pour la conservation locale, qui semblent offrir des rapports coûts/ bénéfices très intéressants.

- **Mettre en place des mécanismes fiables de prévention et de contrôle des infractions**

Le système de prévention et de contrôle des infractions est capital pour la durabilité de tout type de gouvernance des AP. Il serait, à ce propos, fort utile de convoquer un **atelier national** afin de capitaliser toutes les études socio anthropologiques, les enquêtes et les réflexions qui existent à ce jour ; cela s'avèrerait particulièrement important en vue de la légitimation des nouveaux types d'AP et pourrait se tenir conjointement avec l'atelier sur les options de législation relative au système d'AP, éventuellement aux premiers mois de 2006. Cet atelier pourrait se pencher sur des questions telles que :

- Qui sont les contrevenants aux règlements des Aires Protégées existantes (y compris les Aires du Patrimoine Communautaire non encore officiellement reconnues)?
- Quelle est l'importance relative des principaux contrevenants (p.ex., exploitants industriels) et des petits exploitants?
- Qui se cache derrière certains petits exploitants?
- Quel rôle joue la migration interne dans le phénomène des infractions ?
- Quels sont les moteurs de la migration interne?
- Est-ce que les infractions diffèrent qualitativement et quantitativement quand elles sont commises par des autochtones et par des non autochtones ?
- Quelles mesures se révèlent efficaces pour la prévention et le contrôle des infractions ?
- Quelles leçons ont été apprises jusqu'à maintenant?
- Y a t il des cas exemplaires à Madagascar?
- Quelles formes d'incitation à un contrôle efficace peut-on employer ?

- **Mettre en place des initiatives de renforcement des capacités de base dans les aires protégées**

La mise en place d'un système d'AP à Madagascar demande le développement d'**initiatives de formation** améliorées à l'intention des professionnels de la conservation et des gestionnaires d'AP en particulier. Ces initiatives pourraient voir

⁸ Laird, S.A. (ed.), *Biodiversity and Traditional Knowledge. Equitable partnerships in practice*, Earthscan, London, 2002.

le jour dans plusieurs endroits de Madagascar et même se caractériser par des unités modulaires proposées par différents organes publics et privés. Les thèmes à inclure dans le curriculum de la formation doivent au moins comprendre :

- La conservation de la biodiversité et du paysage (inventaires, menaces, formes de protection...)
- Le développement durable (utilisation durable des ressources naturelles, écotourisme, prévention des impacts socio environnementaux...)
- La gouvernance des ressources naturelles (au niveau international, national et local ; rattaché au système légal et coutumier...)
- Une gamme d'instruments pratiques pour la gestion, allant des méthodes de planification participative aux cartes, du système d'information géographique à la gestion du personnel.

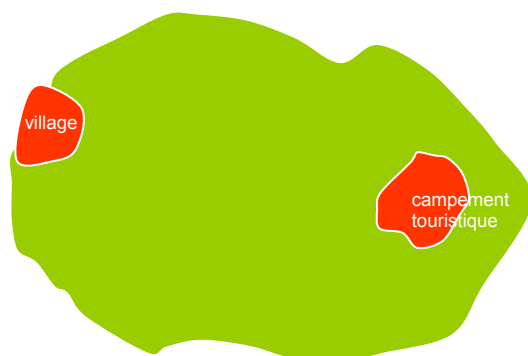
Il sera important de prévoir pour la formation de base un accompagnement par des activités de formation continue et des initiatives de sensibilisation de la société civile, éventuellement à l'aide du modèle de « pôle d'excellence ». Un **pôle d'excellence national pour les AP à Madagascar** pourrait constituer un réservoir pluridisciplinaire de capacités à creuser pour toute activité de formation, d'appui, d'évaluation et de sensibilisation sur le système d'AP et les AP individuelles.

Recommandations sur l'efficacité de la gestion et la bonne gouvernance : les grands défis du système d'aires protégées

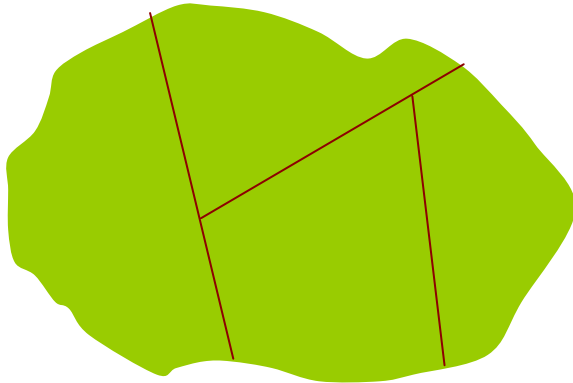
- **Utiliser les catégories et les types de gouvernance de manière flexible et approprié au contexte**

Les catégories et les types de gouvernance de l'UICN sont des moyens forts utiles pour le développement du système d'AP, particulièrement en s'adaptant de manière flexible aux besoins du territoire sans porter préjudice à la conservation. Les points suivants sont à rappeler :

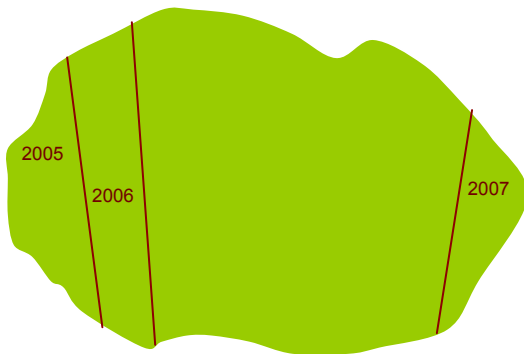
La catégorie est déterminée par l'objectif principal de gestion de l'aire protégée, mais jusqu'à 25% du terroir peut être géré en visant d'autres objectifs (p.ex., des infrastructures ou les besoins des communautés riveraines).



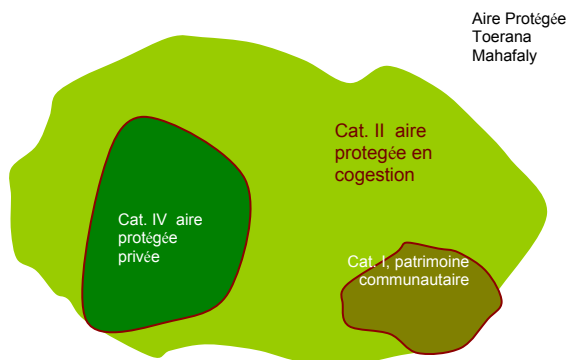
Dans une même aire protégée et sous la même catégorie de gestion, il est possible d'avoir plusieurs zones soumises à des règles spécifiques différentes (zonage de gestion) et même à des autorités différentes



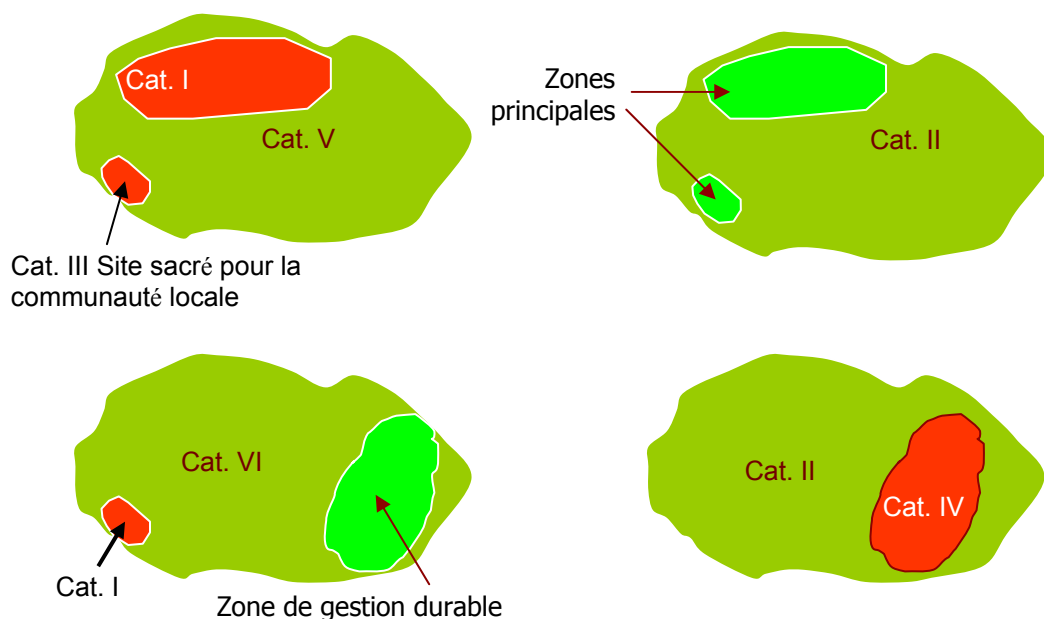
Il est possible de gérer une aire protégée selon un zonage temporaire (par exemple pour l'utilisation durable de certaines ressources naturelles)



Il est aussi possible d'avoir une aire protégée avec des sous-zones de différentes catégories et différents types de gouvernance



Une aire protégée peut conserver la biodiversité par différentes combinaisons des catégories et des types de gouvernance. En voici quelques exemples:



- **Promouvoir le suivi et l'appui technique pour une gestion efficace et une bonne gouvernance des aires protégées du système**

L'appui au suivi régulier des AP figure parmi les tâches de coordination technique. Pour cela il faudra :

- Identifier et recueillir les données de base pour les toutes les AP composantes du système (AP existantes de l'ANGAP + AP nouvelles) avec double classification (données au niveau local avec copie au niveau national)
- Développer le SIG du système (cartes, outils électroniques, etc.), pour utilisation au niveau local et au niveau de la coordination
- Identifier des indicateurs écologiques et socio-économiques pour évaluer l'efficacité de la gestion et des critères spécifiques à Madagascar pour évaluer la "qualité de la gouvernance"
- Promouvoir des processus locaux de mise à jour régulière des données et des réflexions participatives, le cas échéant, pour une amélioration de la gestion et de la gouvernance.

Efficacité de la gestion

Le succès d'une aire protégée dépend de l'efficacité de sa gestion.⁹ L'évaluation de cette efficacité devrait idéalement examiner tous les éléments du cycle de gestion, et en particulier:

⁹ Hockings, M., S. Stolton, J. Corrau, N. Dudley and J Perrish, *The World Heritage Management Effectiveness Workbook. Enhancing our Heritage website*, 2004. ; Hockings, M., S. Stolton et N. Dudley, *Évaluation de l'efficacité: Synthèse à l'intention des gestionnaires de parc et des décideurs*, UICN et Banque Mondiale, Genève et Washington DC, 2000.

- La conception de l'aire protégée et du système
- La cohérence et qualité du processus de gestion
- La production des résultats escomptés

Dans la planification des aires protégées, il est nécessaire d'identifier la méthode d'évaluation de l'efficacité de la gestion.



OUTIL: Résumé technique du Guide Pratique no.7 de l'UICN. Ce résumé est disponible en français. On peut l'obtenir sur demande auprès du programme des aires protégées du siège central de l'UICN (Rue Mauvernay, CH 1168 Gland, Suisse)



La bonne gouvernance

Pour la mise en œuvre des AP, il faut tenir compte des normes internationales, nationales et locales /coutumières... mais il est en tout cas important de s'assurer que l'aire protégée respecte les critères de bonne gouvernance. En effet, on a ici la chance d'injecter des considérations « de principe » dans la gestion des AP.

On peut ainsi s'inspirer des principes définis par le plan de travail de la CBD¹⁰ et d'autres organismes :

- **respect des droits humains**
La conservation ne doit pas humilier et appauvrir les gens ; au contraire, elle doit, autant que possible, avoir un impact positif.
... cela ne signifie toutefois pas que "tout est permis"!
- **équité**
Les bénéfices et les coûts de la conservation doivent être répartis équitablement.
- **légitimité et voix**
Qui est concerné par la conservation? Qui a le droit de participer, avoir accès à l'information, décider, retirer des bénéfices?

http://www.UICN.org/themes/wcpa/pubs/pdfs/Evaluating_Effect.pdf; Pomeroy, R., J.E. Parks et L.M. Watson, *How is Your MPA Doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating marine protected area management effectiveness*, UICN, Gland (Switzerland) et Cambridge (UK) 2004. <http://www.effectivempa.noaa.gov/guidebook/guidebook.html>; Staub, F. et M. E. Hatzios, *Score Card to Assess Progress in Achieving Management Effectiveness Goals for Marine Protected Areas*, Washington DC, 2003.
http://www.icriforum.org/mpa/SC2_eng_nocover.pdf

¹⁰ Borrini-Feyerabend, G., "Governance of protected areas, participation and equity" en Secretariat of the Convention on Biological Diversity, *Biodiversity Issues for Consideration in the Planning, Establishment and Management of Protected Areas Sites and Networks*, CBD Technical Series no. 15, 160 pages, Montreal (Canada), 2004 <http://www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-15.pdf>
Voir aussi: Graham, J., B. Amos and T. Plumptre, *Governance Principles for Protected Areas in the 21st Century*, Institute of Governance and Parks Canada, 2003; Jaireth, H. et D. Smyth, (eds), *Innovative Governance. Indigenous peoples, local communities and protected areas*, Ane Books, New Delhi, 2003;

Est-ce qu'on respecte les formes de conservation propres aux communautés?

Est-ce qu'on cherche à concilier légitimité et légalité? Si oui, comment?

○ **subsidiarité**

Assigner l'autorité et la responsabilité de la gouvernance et de la gestion des aires protégées au niveau le plus proche possible des ressources naturelles et doté des capacités nécessaires...

○ **précaution et utilisation durable**

On ne doit pas prendre des initiatives qui présentent de sérieux dangers pour la santé humaine ou la biodiversité.

Il faut respecter les "vocations écologiques" du milieu.

Il faut conserver à tout prix le patrimoine restant!

L'utilisation durable repose sur la sécurité d'accès et un juste prix de marché.

○ **performance, responsabilité décisionnelle et imputabilité**

Est-ce qu'on a réalisé les résultats escomptés?

Est-ce on est capable de reconnaître et de récompenser les acteurs qui ont joué des rôles clés?

Est-ce qu'on est capable d'identifier et de punir celui qui a fait preuve d'un manquement grave?

Est ce qu'on peut s'attaquer aux vraies raisons des problèmes (p.ex. les puissants locaux qui encadrent les pauvres et les prisonniers qui vont aller couper les arbres pour les goélettes ou pour faire du charbon?)

○ **transparence, simplicité et obligation de rendre compte**

Il faut équilibrer la subsidiarité par une large diffusion de l'information sur les AP et l'obligation de rendre compte!

Par exemple, est-ce que l'argent qui devrait revenir aux communautés locales directement concernées par la conservation passe par plusieurs mains et étapes avant de leur parvenir? Pourquoi?

Il faut aussi trouver l'équilibre entre la stricte observation des règles, qui est souvent irréalisable, et le non respect des règles perpétré parfois par ceux qui devraient en être les premiers responsables.¹¹



OUTIL : Méthodologie d'évaluation participative de la gouvernance d'une AP. La version préliminaire de ce document est disponible en

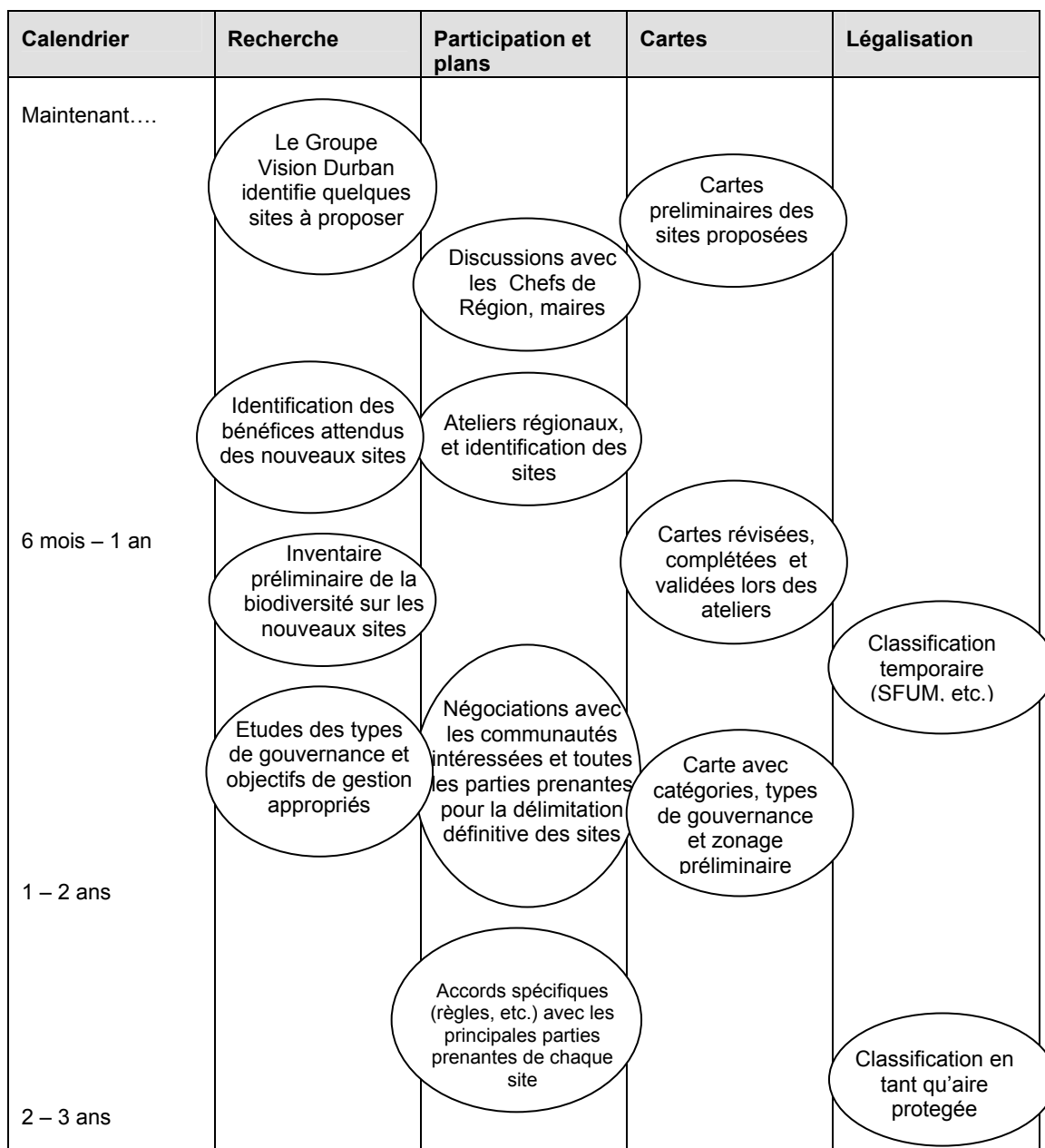
Anglais : Abrams, P., G., Borrini-Feyerabend, J. Gardner et P. Heylings, *Evaluating Governance. A Handbook to Accompany a Participatory Process for a Protected Area*, manuscript, Parks Canada et CMWG/ TILCEPA, 2003.

http://www.iucn.org/themes/ceesp/Wkg_grp/CMWG/EVALUATING%20GOVERNANCE%20HANDBOOK.doc



¹¹ Nguingui, J.C. "Gouvernance des aires protégées : l'importance des « normes pratiques » de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo", *Policy Matters* 12: 16–21, 2003.

ANNEXE 1. Représentation schématique du processus de mise en place du système d'aires protégées



ANNEXE 2. Communiquer la Vision Durban et le nouveau Système d'Aires Protégées à Madagascar

Recommandations générales

Un emploi approprié et amical du langage est capital car le système ne sera efficace que s'il est bien compris, accepté et perçu localement comme une innovation positive et avantageuse. Il faudra identifier des noms malagasy compréhensibles partout dans le pays et les employer en référence aux **aires protégées** (dans le sens de la nouvelle vision de « sources de vie », ou quelque chose d'analogue), au système d'aires protégées à achever, ainsi qu'aux différents catégories et types de gouvernance pour la matrice de base. Pour ce faire, nous recommandons au Groupe Vision Durban (GVD) d'engager les services d'un ou de plusieurs linguistes et anthropologues malagasy qui travailleront avec des experts en Conservation. Ensemble ils pourront appréhender dans son entièreté la signification du nouveau système d'aires protégées ainsi que les nouvelles catégories et types de gouvernance. Nous recommandons, d'autre part, de donner des noms du pays à toutes les aires protégées individuelles. Il est déjà encourageant de constater que les professionnels ne parlent plus d'un « système *national* d'aires protégées » mais de « système d'aires protégées tout court ». Ils parlent aussi non plus d'« étendre » ce système, mais seulement de le « compléter ».

Un autre point de vue général est que les réunions et les autres outils de communication ne doivent pas se contenter de « passer un message », mais d'engager les gens dans un véritable dialogue avec des possibilités de « créer le message » *ensemble* au cours des discussions. C'est ce qui différencie « communication sociale » avec la plus conventionnelle « éducation environnementale », et ce qui fait une grande différence entre réussite ou échec de la communication.

Le tableau ci-dessous décrit les dix domaines éventuels où le Groupe Vision Durban pourra améliorer la communication sur le nouveau système d'aires protégées, tant à l'intérieur du pays que dans le reste du monde.

Les priorités sont marquées en jaune

No.	Eléments	Détails	Responsable	Calendrier
A l'intérieur de Madagascar				
1	Communautés	Les maires locaux étaient représentés aux ateliers régionaux de Tamatave et de Diégo, mais de manière limitée. Comme leur contribution est essentielle à la réussite du système, nous recommandons qu'on mette l'accent sur la communication auprès des maires. A titre d'exemple, une rencontre entre le maire et le chef de région se tient d'habitude une fois par mois, et ceci pourrait constituer une occasion d'apporter le message au niveau d'un forum qui leur est propre. Nous avons préparé une présentation en power point d'une heure environ résumant les points clés du système d'aires protégées et suscitant le débat, qu'on pourra alors utiliser. Les maires doivent porter un nouveau regard sur la nouvelle aire protégée dans le contexte de leurs Plans Communaux de Développement.	GVD et représentants locaux	Urgent

No.	Eléments	Détails	Responsable	Calendrier
		<p>Le calendrier rapide du programme et son rôle déclaré dans la réduction de la pauvreté sont ambitieux et dignes d'éloges, mais posent des défis en terme de temps pour la consultation des communautés locales. Nous recommandons qu'on fasse l'effort de mener une consultation sur le terrain et qu'on s'assure la collaboration d'autant de communautés directement concernées que possible avant d'annoncer une nouvelle aire protégée, et ce, pour garantir l'efficacité du système, même s'il va falloir s'écarter un peu du calendrier. A tout le moins, les maires intéressés doivent approuver les nouvelles aires protégées et s'engager dans les efforts de communication. Il est extrêmement important que les communautés comprennent qu'elles ont un rôle différent à jouer dans le nouveau système d'aires protégées, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Elles peuvent déclarer leur propre « Aires du Patrimoine Communautaire » et pour cela, recevoir l'aide du gouvernement dans la sécurisation (type GELOSE) et la protection/ application de la loi, tout en demeurant les principaux décideurs; ✓ Elles peuvent se répartir l'autorité et la responsabilité avec les autres acteurs sur les aires protégées à déclarer dans le cadre le type de gouvernance appelé cogestion; ✓ Elles peuvent demander un traitement équitable en ce qui concerne les droits et les responsabilités sur toutes les aires protégées auxquelles elles s'intéressent. <p>L'effort de communication, surtout concernant les Aires du Patrimoine Communautaire, doit s'axer sur les autorités traditionnelles.</p>		Urgent
2	Jeunes et enfants	La réussite à long terme de la Vision Durban dépend du renforcement de l'appui, surtout pour la nouvelle génération. Nous recommandons l'initiation des écoliers à cette idée en l'intégrant dans le programme scolaire et en sponsorisant la publication d'affiches/de dépliants qui expliquent la vision au niveau national ou (idéalement) au niveau régional, et ce, en référence aux objectifs internationaux.	ONGs nationales de conservation	
3	Politiciens régionaux et nationaux	Les membres du GVD et d'autres laissent entendre que la Vision Durban est encore perçue comme une initiative de conservation menée en parallèle et parfois en conflit avec d'autres secteurs. Il est essentiel d'élargir l'appui politique. Nous recommandons qu'on consacre du temps à une série de briefings (écrit et/ou verbal) pour exposer de manière plus approfondie les arguments en faveur des aires protégées, surtout en ce qui concerne :	Membres du GVD et chefs de région sensibles	Urgent

No.	Eléments	Détails	Responsable	Calendrier
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les services environnementaux (notamment l'eau) ✓ La pêche et surtout l'apport de la pêche artisanale et de la pêche côtière ✓ La réduction de la pauvreté ✓ Le tourisme et le rôle exceptionnel de la biodiversité de Madagascar (par rapport à d'autres pays qui perçoivent des revenus plus élevés à partir du tourisme) 		
	Leaders religieux	On peut également approcher les hauts dignitaires religieux (en particulier les Evêques chrétiens) et les encourager à diffuser le message du caractère sacré de la création, du besoin de respecter la diversité de la vie, et de contribuer aux efforts de la vision Durban. Les actes des ministres religieux qui incitent les gens à n'accorder aucune valeur et à détruire les sites sacrés des autres religions doivent être sévèrement et publiquement critiqués.	Membres du GVD, Ministre de l'environnement, Président de la République	
4	La population en général	Il est évident que beaucoup de gens, surtout ceux des communautés rurales, ne saisissent pas les raisons de conserver la biodiversité et ne connaissent pas le caractère unique de la nature malagasy. Un programme d'aires protégées mis en œuvre dans ces conditions sera inévitablement fragile. Aussi, nous recommandons au GVD de consacrer une partie de son temps et de son financement à renforcer la base de la conservation à Madagascar auprès de la population instruite urbaine et des communautés rurales, et ce, au moyen: <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'articles de journaux (en organisant éventuellement des visites de journalistes) ✓ D'ouvrages spécifiques sur les travaux du Groupe Vision Durban (cf. [7]) ✓ Du cinéma itinérant et de projection de diapositives pour les communautés, en particulier celles qui auront besoin d'appuyer et de prendre part à la gouvernance des nouvelles aires protégées. 	Peut-être un projet particulier développé par des ONG malagasy travaillant dans la conservation	2006
A l'intérieur et au delà de Madagascar				
5	Autorités engagées avec le PDR, Prog.National de Lutte Contre la Pauvreté, la Décentralisation, les bailleurs de fonds, etc.	Madagascar est un des rares pays où le gouvernement a spécifiquement relié la conservation des aires protégées et de la biodiversité à la réduction de la pauvreté : un message puissant qui nécessite une meilleure communication. Nous recommandons, par conséquent, qu'on consacre du temps et de l'argent pour la sortie d'un petit document/dépliant qui expliquera les manières dont seront abordés ensemble la pauvreté, le développement rural et l'environnement (en puisant sur les mêmes sources que les briefings à l'intention des politiciens en [3]). Pour passer de la rhétorique à la réalité, il sera demandé encore une fois au Président de convoquer une réunion des Ministres, des Chefs de régions, et des chefs de programmes.	A coordonner par le GVD, mais peut-être aussi par le Spécialiste de la Commission? Avec la Banque Mondiale?	Urgent

No.	Éléments	Détails	Responsable	Calendrier
6	Public étranger	<p>Nous <u>recommandons</u> aux partenaires du GVD, surtout aux ONG, d'utiliser divers sites Internet pour transmettre le message sur la vision, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Madagascar :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire des articles sur ce qui se passe à Madagascar sur les sites Internet officiels du pays et ceux de ses partenaires (ex. WWF, USAID, UICN): en français et en anglais ✓ Développer un simple site Internet pour le processus GVD à Madagascar (en Malagasy, français et anglais), dont une page descriptive, des liens aux documents, et des pages sur des sites nouveaux et projetés ✓ Contacter le site du film "Madagascar" et demander l'inclusion d'un lien à un document sur l'environnement de Madagascar et le processus de la Vision Durban ✓ Fournir des détails de la Vision Durban sur le site Arkive des espèces menacées d'extinction (en supposant que des espèces de Madagascar en font partie: très populaire, gros succès) 	<p>Autorités Malagasy, ONG travaillant dans la conservation</p> <p>GVD</p> <p>GVD</p> <p>Joanna Durbin ou ND</p>	<p>2005</p> <p>2006</p> <p>Urgent</p> <p>2005</p>
7	Au pays et tourists étrangers	<p>Les différentes versions du DVD sur le système d'aires protégées de Madagascar constituent un excellent moyen de communication des nouvelles aires protégées, mais exigent du temps et du matériel. Nous <u>recommandons</u> :</p> <p>La production d'un simple dépliant au début de l'année 2006 pour expliquer le système d'aires protégées et les progrès accomplis au terme des 18 premiers mois (8 pages au plus), avec des textes en malagasy ou en français ou en anglais, idéalement avec le concours d'un sponsor, et soumis à large diffusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer des articles pour la presse à vocation touristique, en visant en particulier les compagnies aériennes qui desservent régulièrement Madagascar (ex. Air France, British Airways). ✓ Diffuser des articles basés sur le film "Madagascar" et éventuellement contenant des analyses critiques sur celui-ci auprès des médias internationaux [demander à Paul Sockackewski pour Herald Tribune] 	<p>GVD</p> <p>Journalistes freelance</p> <p>Mission de l'UICN</p>	<p>2006</p> <p>2005</p> <p>2005</p>
Au delà de Madagascar				
8	Professionnels de la conservation et du développement	<p>Encourager la volonté de Madagascar de poursuivre le projet de 6 millions d'ha par un feedback positif de la part des aires protégées et des communautés de recherche. Nous <u>recommandons</u>, par conséquent, la préparation d'une documentation pour expliquer la Vision Durban à une audience élargie de professionnels, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'inclusion de Madagascar comme étude de cas dans le guide technique 	<p>Nigel Dudley</p>	<p>2005</p>

No.	Éléments	Détails	Responsable	Calendrier
		<p>de CBD sur l'analyse des écarts</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La préparation d'articles et de documents pour les revues de l'UICN (<i>Parks, Policy Matters, Species...</i>) ✓ La préparation d'au moins un document pour une revue spécialisée sur la conservation traitant du processus du GVD 	<p>Membres du GVD + collaboration avec Grazia BF</p> <p>Membres du GVD</p>	<p>2006</p> <p>2006</p>
9	Gouvernements & organismes internationaux de conservation	Inclusion de tous les sites nouveaux et projetés dans la base de données mondiales sur les aires protégées par la production d'un petit document pour réviser la liste actuelle de Madagascar (laquelle contient beaucoup d'inexactitudes importantes)	PNUE-WCMC et Sue Stolton	2005
10	Capitaliser sur le film	<p>Le film <i>Madagascar</i> fait déjà courir les foules. Il pourra offrir une plateforme mondiale pour relever le profil de la conservation dans le pays. On a déjà parlé de l'idée de créer un lien avec le site Internet. Nous recommandons qu'un ou plusieurs membres du GVD (éventuellement des ONG basées aux EU) discutent avec les réalisateurs et les distributeurs et proposent une collaboration plus élargie en terme de diffusion du message en faveur de la conservation, par ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Utiliser les personnages du dessin animé dans des publicités sur la vie sauvage à Madagascar ✓ Inclure quelque chose à propos du GVD dans le DVD du film lorsque celui-ci paraîtra (par ex. une interview du Président ou quelque chose sur la nature ; les films en DVD offrent souvent un bonus) ✓ Demander l'aide des acteurs qui assurent les voix dans le film (il y a probablement des noms célèbres) pour appuyer les objectifs du GVD. 	DVG + CI	urgent

ANNEXE 3. Suivre les indications du Programme de Travail de la CBD sur les Aires Protégées : où en sommes nous ?

Le but du *Programme de Travail sur les Aires Protégées* de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) est de mettre sur pied un vaste réseau d'aires protégées écologiquement représentatif et géré avec efficacité d'ici 2010 pour les sites terrestres, et d'ici 2012 pour les sites marins. Pour ce faire, le *Programme de Travail* identifie quatre éléments de programme, 16 buts et 92 activités pour les Parties dont la plupart suivent un calendrier spécifique. Ces éléments peuvent être répartis en neuf thèmes principaux :

Elément de Programme 1: Actions directes pour la planification, le choix, la mise en place, le renforcement et la gestion des systèmes et des sites d'aires protégées

- ✓ Renforcer les systèmes d'aires protégées et l'approche écosystémique
- ✓ Planifier et gérer les aires protégées site par site
- ✓ S'attaquer aux menaces posées aux aires protégées

Elément de Programme 2: Gouvernance, participation, équité et partage des bénéfices

- ✓ Améliorer les avantages sociaux et la gouvernance dans les aires protégées


Elément du Programme 3: Activités habilitantes

- ✓ Créer un environnement politique favorable
- ✓ Renforcer les capacités à différents niveaux
- ✓ Assurer la stabilité financière


Elément du Programme 4: Normes, évaluation et suivi

- ✓ Réaliser des normes de gestion et une gestion efficace
- ✓ Utiliser la science

Plusieurs actions suivent un délai bien précis. Le tableau suivant résume les principales activités contenues dans le Programme de Travail sur les Aires Protégées, tout en donnant les objectifs limités dans le temps. Les activités non suivies d'un délai précis (à noter toutefois que toutes les actions sont censées se terminer d'ici 2015) sont énumérées sur un deuxième tableau.

 = achevé ou en cours d'exécution

 = entamé mais d'importants travaux sont encore nécessaires

 = non encore véritablement entamé

**Tableau 1: Madagascar s'attelle au Programme de Travail sur les Aires Protégées de la CBD
Activités assorties de délai**

Activités à achever d'ici 2006		
No.	Activité	Réponse malagasy (ou déficit)
1.1.1	Mettre en place des objectifs et des indicateurs pour les aires protégées nationales	L'engagement du Président lors du Congrès Mondial sur les Parcs à Durban et les détails supplémentaires acceptés par le Groupe Vision Durban.
1.1.2	Mettre en place et étendre les aires protégées dans des zones de haute priorité , notamment des zones vastes, non fragmentées, intactes, irremplaçables ou très menacées	Les premières actions planifiées par le GVD avant fin 2006
1.1.3	Se pencher sur la sous représentation des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes d'aires protégées	On s'y penche déjà dans une certaine mesure (ex. protection du Lac Alaotra); envisager éventuellement une analyse des écarts spécifique des eaux douces
1.1.4	Examiner les formes existantes de conservation, dont les types de gouvernance	Besoin: une étude des aires du patrimoine communautaire existantes et des types de gouvernance alternative pour les aires protégées
1.1.5	Effectuer des analyses de l'écart nationales et régionales	En cours d'exécution par le Groupe Vision Durban
1.2.1	Identifier les leçons apprises en intégrant les aires	Besoin: plus d'expérience et des exemples pratiques

	protégées dans des stratégies élargies à l'échelle du paysage	d'intégration des aires protégées avec d'autres formes d'utilisation des sols et de l'eau (gestion durable et restauration)
3.1.1	Identifier les écarts et les barrières législatifs et institutionnels qui empêchent une mise en place et une gestion effectives des aires protégées et fournir un cadre politique efficace	Écarts identifiés par les Consultants du GVD. Le besoin de modifier le dispositif légal est reconnu par le gouvernement. Un processus d'élaboration d'un avis sur le cadre juridique et politique est en cours.
3.2.1	Évaluer les besoins en renforcement des capacités au niveau national et mettre en place des programmes de renforcement des capacités.	Un programme de renforcement des capacités est en cours chez ANGAP, et des renforcements de capacités peuvent s'avérer nécessaires au niveau local et régional pour les autres acteurs. De plus, la formation de base pour les professionnels des aires protégées du pays a besoin d'une révision.
3.4.9	Examiner et diffuser les études sur la valeur des services fournis par les écosystèmes des aires protégées.	Certains travaux ont été effectués par des consultants (ex. rapport de Xavier Maret), mais d'autres travaux sur les avantages économiques et sociaux des aires protégées sont nécessaires, dont les briefings destinés aux politiciens et aux médias.
4.2.1	Elaborer et adopter des méthodes et des normes d'évaluation de l' efficacité de la gestion .	L'outil de suivi de la Banque Mondiale/WWF est déjà utilisé pour suivre les progrès accomplis dans les aires protégées de l'ANGAP ; des propositions sont formulées pour entreprendre une évaluation RAPPAM de tout le territoire. Les outils doivent également s'appliquer aux aires protégées non ANGAP.

Activités à achever d'ici 2008		
No.	Activité	Réponse malagasy (ou déficit)
1.1.3	Aborder la sous représentation des écosystèmes marins dans les systèmes d'aires protégées	Des plans ont été développés pour certains sites marins bien qu'il y ait encore beaucoup d'incertitudes sur leur signification exacte. Une analyse des écarts et des projets institutionnels sont <u>nécessaires</u> pour les aires protégées marines
1.2.2	Identifier et mettre en oeuvre des mesures pratiques pour intégrer les aires protégées dans des paysages terrestres/marins plus vastes.	Besoin: Des directives claires sur l'intégration
1.5.3-1.5.6	Mettre en place des mécanismes d'identification et de prévention et/ou d'atténuation des retombées défavorables des principales menaces aux aires protégées.	Besoin: des efforts considérables sur la mise en oeuvre des mécanismes d'application , dont la formation, le renforcement des capacités et éventuellement les amendements législatifs. On aura aussi besoin d'un appui politique continu pour contrôler un développement économique inopportun.
2.1.1	Ajuster les politiques pour évaluer les coûts et les bénéfices qui reviennent aux communautés indigènes et locales , promouvoir les retombées positives et éviter les impacts négatifs	Besoin: modes d'évaluation des coûts et des bénéfices des aires protégées pour les communautés locales
2.1.1-2.1.6	Mettre en place des mécanismes pour une répartition équitable des coûts et des bénéfices issus des aires protégées	Besoin: projets de partage des bénéfices et essais pratiques sur terrain de ces méthodes
2.2.1-2.2.5	Engager les communautés indigènes et locales dans la gouvernance participative des aires protégées, en respectant leurs droits et en s'assurant leur consentement informé préalable	Efforts d'impliquer les communautés en cours. Besoin d'un processus d'implication plus transparent et expérience pratique en cogestion et en d'autres formes de gouvernance des aires protégées qui soient novatrices pour Madagascar.
3.1.2-on	Assurer un environnement favorable de soutien pour une mise en place et une gestion plus efficaces des aires protégées et des systèmes d'aires protégées	Travaux d'amendement de la législation en cours. Besoin : d'autres travaux de renforcement du soutien au sein du gouvernement, au niveau des industries, des autorités et des communautés locales (4 parties prenantes clé). L'évaluation participative de l'opportunité de reconnaître le statut de « peuples autochtones » à des groupements spécifiques à Madagascar est encore nécessaire.
3.4.2	Mettre en place et commencer à exécuter des plans de financement durable pour les systèmes d'aires protégées	Besoin: projets et mise en oeuvre pratique des plans de financement durable
3.5.1-3.5.6	Augmenter la prise de conscience du public, sa compréhension et son appréciation des aires protégées	Le soutien du Président et les efforts actuels de communication sont utiles; des projets d'efforts importants pour la communication sociale sont à l'étude.
4.1.2	Développer et adopter des systèmes de suivi afin	L'outil de suivi de la Banque MOndiale/WWF est déjà

	d'évaluer les réalisations des aires protégées	en place. Besoin : une méthode claire et cohérente de suivi des progrès de l'intégrité écologique et du bien-être humain à l'intérieur des aires protégées
--	--	---

Activités à achever d'ici 2009		
No.	Activité	Réponse malagasy (ou déficit)
1.1.6	Désigner les nouvelles aires protégées identifiées par l'analyse des écarts (y compris cartes précises)	Désignation en cours
3.1.1	S'attaquer aux déficits législatifs et institutionnels et aux barrières qui entravent le développement des aires protégées	Processus en cours

Activités à achever d'ici 2010		
No.	Activité	Réponse malagasy (ou déficit)
1.1.6	Achever la mise en place des systèmes nationaux et régionaux des aires protégées terrestres	Le processus est en cours et le calendrier proposé s'accorde avec le programme
1.3.2	Collaborer pour mettre en place et gérer les aires protégées en haute mer	Besoin: les mettre en place, s'il s'agit d'une priorité, autoir de Madagascar, auquel cas, élaborer des projets
1.3.3	Mettre en place, le cas échéant, de nouvelles aires protégées transfrontalières	Inapproprié pour Madagascar du point de vue national
1.4.3	Elaborer ou mettre à jour des plans de gestion des aires protégées	Processus d'élaboration et de mise à jour en cours
1.5.2	Développer des approches nationales aux mesures de responsabilité légale (liability) et de réparation, en incorporant le principe du pollueur payeur	Besoin: développement de mesures de responsabilité légale et de réparation
3.2.2-3.2.3	Programmes détaillés de renforcement des capacités pour développer les connaissances et les compétences au niveau de l'individu, de la communauté et des institutions, et relever les normes professionnelles	Travaux en cours, dont l'élaboration d'un cours spécifique de niveau universitaire pour former les gestionnaires des aires protégées ; d'autres travaux sont nécessaires, en particulier au niveau local pour former les futurs gestionnaires des aires protégées en techniques plus larges et plus pertinentes
3.3.1-3.3.5	Développement, validation et transfert de technologies appropriées et d'approches novatrices pour une gestion efficace des aires protégées	En cours d'exécution grâce au renforcement des capacités chez ANGAP et aux autres processus du GVD
4.2.2-4.2.4	Entreprendre une évaluation de l'efficacité de la gestion auprès d'au moins 30% des aires protégées, les inclure dans les rapports nationaux destinés à la CBD et mettre les résultats en œuvre	En cours grâce aux évaluations RAPPAM. Besoin d'une décision si des évaluations plus détaillées sont nécessaires et justifiées. Les résultats du suivi écologique doivent être inclus dans les évaluations.
4.3.1-4.3.5	Mettre en place des systèmes de suivi efficaces au niveau national et régional pour la couverture des aires protégées, leur situation et leurs tendances à l'échelle nationale, régionale et mondiale	Besoin: d'autres travaux pour améliorer l'information de la Base de Données Mondiales sur les Aires Protégées, dont une participation aux efforts de développement au niveau régional

Activités à achever d'ici 2012		
No.	Activité	Réponse malagasy (ou déficit)
1.1.6	Terminer la mise en place de systèmes nationaux ou régionaux d' aires protégées marines	En cours
1.4.1-1.4.6	Toutes les aires protégées auront une gestion efficace d'ici 2012	En cours

Activités à achever d'ici 2015		
No.	Activité	Réponse Malagasy (ou déficit)
1.2.3	Intégrer des systèmes d'aires protégées dans un paysage terrestre/marin plus vaste	En cours

Tableau 2: Madagascar s'attelle au Programme de Travail sur les Aires Protégées de la CBD Activités non assorties de délai		
No.	Activité	Réponse Malagasy (ou déficit)
1.5.1	Evaluer les impacts environnementaux de tous les projets qui peuvent avoir des retombées sur les aires protégées	L'Office National de l'Environnement (ONE) y travaille (on peut confirmer cela??)
1.5.3	Étudier la restauration comme une option pour s'attaquer aux déficits des aires protégées	Des efforts ont été initiés pour la restauration des paysages forestiers. Besoin: Plus de valorisation et de mise en oeuvre pratique

1.5.5	Evaluer les principales menaces aux aires protégées	Besoin: Une évaluation d'ensemble des menaces et une stratégie de réponse associée
2.1.2	Promotion de différents types de gouvernance pour les aires protégées	Le concept de différents types de gouvernance fait l'objet d'une promotion et est en passe d'être adopté par le gouvernement
3.1.5- 3.1.6	Eliminer les incitations perverses et adopter des incitations positives pour les aires protégées	Besoin: Une analyse des facteurs légaux et autres qui peuvent saper les efforts de protection et de développement d'alternatives plus appropriées
3.2.2	Développer des outils pour les aires protégées à Madagascar	Certains outils sont déjà développés ou en cours de l'être ; d'autres travaux à accomplir
3.5.1	Elaboration de programmes pédagogiques relatifs aux aires protégées	Des programmes de niveau universitaire en cours d'élaboration. De plus gros efforts à faire pour introduire des idées analogues dans les écoles, etc.
4.1.3	Promouvoir une gestion adaptative	Acceptée en principe, mais d'autres efforts à faire pour l'institutionnalisation et la mise en oeuvre
4.3.3	Créer une base de données des aires protégées nationales	Besoin: développer une base de données et la relier à la Base de Données Mondiales sur les Aires Protégées

Nota: Les éléments clés du Programme de Travail sont pris en compte dans les tableaux, mais certaines activités qui font doublon avec celles mentionnées ci-dessus ont été omises.

Les **principaux besoins à satisfaire** mais qui ne sont pas actuellement en cours d'exécution sont, donc :

- ✓ Un inventaire/étude des aires du patrimoine communautaire à Madagascar
- ✓ L'analyse des menaces posées aux aires protégées
- ✓ L'amélioration des dispositifs de contrôle.
- ✓ La mise en oeuvre des méthodes d'intégration des aires protégées dans le paysage terrestre/marin
- ✓ L'analyse coûts-avantages et la recherche sur les bénéfices de la conservation à Madagascar
- ✓ Le développement d'options de financement durable
- ✓ Plusieurs accords spécifiques sur des dispositifs de partage des bénéfices
- ✓ L'identification et l'élimination des incitations perverses pour les aires protégées
- ✓ Le développement de modes de responsabilité sociale et de réparation
- ✓ La conception et mise en oeuvre d'une base de données nationale sur les aires protégées

ANNEXE 4. Outil pour identifier les objectifs de gestion et les types de gouvernance appropriés pour nos Aires Protégées

[AVANT-PROJET]

La fiche de notation ci-dessous est conçue pour aider les décideurs à choisir la catégorie et le type de gouvernance UICN appropriée pour l'aire protégée qui les intéresse. Elle doit s'appliquer en référence à un site précis, créé ou à créer, en tant qu'aire protégée.

La fiche se divise en deux parties: la première a trait aux catégories de l'UICN, et la seconde aux types de gouvernance UICN. Dans la première partie, pour chaque caractéristique énumérée à la colonne 1, choisir la réponse qui convient (ou les réponses s'il y en a plus d'une) à partir des suggestions qui figurent à la colonne 2. Ensuite, pour chaque réponse choisie à la colonne 2, reporter la note donnée sur la colonne 3 (positive = coche ; neutre = tiret ; négative = croix) pour chaque catégorie UICN. Après avoir répondu à toutes les questions, résumer les coches et les croix validées pour chaque catégorie et les reporter sur la fiche de notation. Faire de même pour la deuxième partie sur le type de gouvernance et noter les résultats sur la fiche de notation. Le total général vous donnera une indication d'un ou de plusieurs catégories et types de gouvernance qui semblent les plus appropriés pour l'aire protégée qui vous intéresse.

Légendes des colonnes de notation

Particulièrement compatible avec la catégorie ou le type de gouvernance (ceci ne signifie pas que la caractéristique est essentielle pour la catégorie)	➔
Pas incompatible avec la catégorie ou le type de gouvernance	--
Pas particulièrement approprié pour la catégorie ou le type de gouvernance	➔
En principe, ne sera jamais approprié pour la catégorie ou le type de gouvernance	➔

1ère Partie: Choix de la catégorie UICN

Enjeux	Questions	X	Catégories UICN					
			I	II	III	IV	V	VI
Caractère naturel	L'aire tout entière est dans un état plus ou moins naturel		➔	➔	➔	--	➔	➔
	La majeure partie de l'aire est dans un état plus ou moins naturel		--	➔	➔	--	➔	➔
	Moins de 50% de l'aire est dans un état plus ou moins naturel		➔	--	--	--	--	➔
	L'aire tout entière résulte de l'interaction de l'homme et de la nature au fil du temps		➔	--	--	--	➔	➔
	L'aire a besoin d'une gestion pour le maintien de sa biodiversité		➔	--	--	➔	--	--
Echelle	Le site est suffisamment vaste pour conserver un écosystème		➔	➔	--	--	--	--
	Le site n'est pas suffisamment vaste pour conserver un écosystème		--	➔	--	--	--	--
Connectivité	L'AP est connectée avec d'autres AP ou des habitats analogues		--	➔	--	--	--	--
	L'AP n'est pas connectée avec d'autres AP ou des habitats analogues		--	➔	--	--	--	--
Biodiversité	Plusieurs espèces ont besoin d'une condition naturelle		➔	➔	--	--	➔	--
	La plupart des espèces peuvent vivre dans une zone modifiée par l'homme		--	--	--	➔	➔	--

Enjeux	Questions	X	Catégories UICN					
			I	II	III	IV	V	VI
	Les principales espèces ont besoin d'une intervention active de gestion (ex. feux, pâturage) pour survivre		➔	--	--	➔	--	--
	Certaines espèces sauvages sont exploitées de manière extractive		➔	➔	--	--	➔	➔
Régénération	L'écosystème est capable de se régénérer		--	--	--	➔	➔	➔
	Il est difficile à l'écosystème de se régénérer dans sa qualité originelle		➔	➔	--	--	➔	➔
Services environnementaux	L'aire offre des services environnementaux (eau, sol...)		--	--	--	--	--	--
	L'aire n'offre pas de services environnementaux		--	--	--	--	--	--
Valeurs sociales (moyens de subsistance, économie etc)	L'aire présente peu de valeurs socio-économiques		➔	➔	--	--	➔	➔
	L'aire présente des valeurs socio-économiques non extractives		--	➔	➔	--	--	--
	L'aire offre des ressources extractives renouvelables		➔	➔	--	--	➔	➔
	La zone offre des ressources minières extractives		➔	➔	➔	➔	--	--
Occupation traditionnelle	On trouve dans l'aire des habitations traditionnelles/ des routes de migration		➔	➔	➔	--	➔	➔
	L'aire est dépourvue d'habitations traditionnelles/ routes de migration		➔	➔	--	--	--	--
Ce que veulent les usagers	Les usagers souhaitent s'adonner à des activités d'extraction		➔	--	--	--	➔	➔
	Aucun usager ne souhaite s'adonner à des activités d'extraction		➔	--	--	--	➔	➔
Tourisme	Beaucoup de touristes sont prévus de visiter le site		➔	➔	--	--	➔	--
	Peu de touristes, si tant est qu'il y en ait, sont prévus de visiter le site		➔	--	--	--	--	--
Valeurs sacrées et culturelles	Aire dotée de sites sacrés ou ayant des valeurs culturelles qui ne reçoit pas une visite régulière		➔	--	--	--	--	--
	Aire dotée de sites sacrés ou ayant des valeurs culturelles qui reçoit des visites régulières		➔	--	➔	--	--	--
	Aire sans site sacré ou valeurs culturelles		--	--	--	--	--	--
Interaction de l'homme et de la nature	Historiquement présente		➔	--	➔	--	➔	--
	Historiquement absente		➔	➔	--	--	➔	➔
	Le plus souvent négative pour la biodiversité souhaitée		➔	➔	➔	--	➔	➔
	Des résultats mitigés pour la biodiversité souhaitée		--	--	--	--	--	--
	Le plus souvent positive pour la biodiversité souhaitée		--	--	--	--	➔	➔
	Résultats très positifs pour la biodiversité souhaitée		➔	➔	➔	➔	➔	➔

2ème Partie: Choix du type de gouvernance UICN

Type A	Des aires protégées dotées de l'autorité et de la responsabilité de décision aux mains du gouvernement national (ou sub-national)
Type B	Des aires protégées cogérées (plusieurs acteurs sociaux se répartissent l'autorité et la responsabilité de décision)
Type C	Des aires protégées privées (les propriétaires des terres et des ressources détiennent l'autorité et la responsabilité de décision)
Type D	Des aires du patrimoine communautaire (les populations indigènes ou les communautés locales, sédentaires ou mobiles, détiennent l'autorité et la responsabilité de décision)

Enjeux	Questions	X	Types de gouvernance UICN			
			Type A	Type B	Type C	Type D
Sécurisation foncière, histoire, droits et équité	Les ressources et la terre appartiennent à l'Etat		→	→	→	--
	C'est le cas depuis plus d'une centaine d'années		→	→	→	→
	Le droit de propriété de l'Etat est fortement et à maintes reprises contesté par une part importante de la population		→	→	--	--
	Les ressources et la terre appartiennent aux privés		→	→	→	--
	C'est le cas depuis plus d'une centaine d'années		→	--	→	--
	La propriété privée est fortement et à maintes reprises contestée		→	→	--	--
	Les ressources et la terre sont assujetties à une forme de propriété légale communautaire ou de propriété coutumière (éventuellement non reconnue par l'Etat)		→	→	→	→
	Toutes les parties intéressées sont relativement d'accord sur la création de l'aire protégée et sur les questions de gestion		--	--	--	--
	Il y a un fort désaccord et des conflits sur la création de l'aire protégée et/ou sur des questions spécifiques de gestion, impliquant un nombre important de parties prenantes		→	→	→	→
	Certaines parties tirent en général profit de l'aire protégée, tandis que d'autres se considèrent comme perdantes		→	→	→	→
Interaction de l'homme et de la nature	Historiquement présente		--	→	--	→
	Historiquement absente		→	--	--	→
	Le plus souvent négative pour la biodiversité souhaitée		→	→	--	→
	Résultats mitigés pour la biodiversité souhaitée		--	--	--	--
	Le plus souvent positive pour la biodiversité souhaitée		--	→	--	→
	Résultats très positifs pour la biodiversité souhaitée		→	→	--	→
Services environnementaux	L'aire offre des services environnementaux à une ou plusieurs communautés spécifiques (eau, sol, maintien du climat...)		--	→	--	→
	L'aire n'offre pas de services environnementaux		→	--	→	--
Valeurs sociales (moyens de subsistance, économie, etc.)	L'aire constitue l'essentiel des moyens de subsistance économique des communautés locales		--	→	→	→
	L'aire présente des valeurs extractives socio-économiques pour les communautés locales		--	→	--	→
	L'aire ne présente pas de valeurs extractives socio-économiques pour les communautés locales		--	→	--	→
	L'aire présente peu ou ne présente pas de valeurs socio-économiques pour les communautés locales		→	--	→	--
Occupation traditionnelle	On trouve dans l'aire des habitations traditionnelles/ routes de migration		--	→	→	→
	L'aire est dépourvue d'habitations traditionnelles/ routes de migration		→	--	→	--
Valeurs sacrées et culturelles	Aire dotée de sites sacrés ou ayant des valeurs culturelles qui ne reçoivent pas une visite régulière ou qui ne sont pas appréciés		→	--	→	--
	Aire dotée de sites sacrés ou ayant des valeurs culturelles qui reçoivent des visites régulières		--	→	→	→

Enjeux	Questions	X	Types de gouvernance UICN			
			Type A	Type B	Type C	Type D
	Aire sans site sacré ou valeurs culturelles		→	--	→	--
Rapport avec l'identité culturelle	Aire cruciale pour l'identité culturelle d'un pays (patrimoine national)		→	→	→	--
	Aire cruciale pour l'identité culturelle d'une ou de plusieurs populations indigènes (patrimoine indigène)		→	--	→	→
	Aire cruciale pour l'identité culturelle d'une ou de plusieurs communautés locales (patrimoine communautaire)		→	--	→	→
	Aire cruciale pour l'identité culturelle d'une ou de plusieurs familles (patrimoine familial)		→	--	→	--
Intégration dans le paysage terrestre/marin	Aire bien intégrée dans le paysage terrestre/marin environnant (absence d'incompatibilité avec l'utilisation des sols des environs)		--	--	--	--
	Aire mal intégrée dans le paysage terrestre/marin environnant (présence d'incompatibilité avec l'utilisation des sols des environs)		→	→	→	→
	Aire formant une unité avec elle même (ex. une île)		--	--	--	--
Intérêt à la gestion	Un grand intérêt au sein des groupes de parties prenantes		--	→	→	→
	Un grand intérêt seulement au sein d'une minorité de parties prenantes		→	→	→	--
	En général, peu d'intérêt à la gestion au sein des groupes de parties prenantes		→	→	→	→

Summary scoring matrices for category and governance type

Catégorie	Total des coches	Total des tirets	Total des croix
Catégorie I			
Catégorie II			
Catégorie III			
Catégorie IV			
Catégorie V			
Catégorie VI			

Gouvernance	Total des coches	Total des tirets	Total des croix
Type A			
Type B			
Type C			
Type D			

Résultats

Catégorie (ou catégories) ayant obtenu la note plus:	
Type (ou types) de gouvernance ayant obtenu la note la plus élevée:	

ANNEXE 5. Quelques termes du glossaire

Aire protégée transfrontalière

L'UICN définit une aire protégée transfrontalière comme suit :

Une étendue du terre et/ou du mer qui est à cheval sur une ou plusieurs frontières entre des états, des unités sous nationales, telles que des provinces et des régions, des zones autonomes et/ou des zones qui tombent en dehors des limites de la souveraineté ou de la juridiction nationales, dont des parties constitutives sont spécialement consacrées à la protection et à la conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelle qui y sont associées, et gérée en coopération par des moyens juridiques ou par tout autre moyen efficace.

Populations autochtones

L'UICN utilise la définition ou la « déclaration de couverture » contenue dans la Convention OMT 169 sur les Populations Autochtones et Tribales. Selon cette Convention, les *populations autochtones* comprennent:

- *Des peuples tribaux dans les pays indépendants dont les conditions sociales, culturelles et économiques les distinguent des autres sections de la communauté nationale et dont le statut est partiellement ou entièrement réglementé par leurs propres coutumes ou traditions ou par des lois et réglementations spéciales.*
- *Des peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des peuples qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'État, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.*

Il est à souligner que, sur la base des indications de l'OMT, les Populations Autochtones doivent s'auto définir en tant que telles.

Restauration

UICN et WWF utilisent la définition suivante :

Un processus visant la remise en état de l'intégrité écologique du milieu et l'amélioration des conditions de vie des communautés concernées.

ANNEXE 6. Feuille de route proposée en vue de la mise en place d'un cadre juridique compréhensif pour le système d'aires protégées à Madagascar

Août/ Sept 05	S-Progès examine en détail le Programme de Travail de la CBD sur les AP et les autres accords multilatéraux et identifie les besoins à remplir du point de vue international . Il examine aussi les nouvelles AP en cours de développement dans le pays et des cas possibles d'Aires du Patrimoine Communautaire et identifie des besoins à remplir du point de vue national .
Oct. / Nov. 05	Avec l'appui d'un consultant international UICN, S-Progès examine les législations d'autres pays pour identifier des solutions applicables à Madagascar vis-à-vis les besoins identifiés , et en particulier en relation avec : <ul style="list-style-type: none"> - Les trois nouvelles catégories à introduire dans le système - La reconnaissance juridique des Aires du Patrimoine Communautaire (y inclus les zones sacrées et les zones d'utilisation coutumière durable des ressources naturelles) - La reconnaissance juridique des formes et processus de cogestion-- soit pour les AP existantes sous gestion ANGAP soit pour les nouvelles AP - La reconnaissance juridique des AP privées - La reconnaissance des Aires Protégées au niveau régional et provincial et la situation particulière des aires « transfrontalières » interprovinciales et interrégionales. - La mise en cohérence des AP terrestres et les AP marines (applicabilité de la même législation ?) - La reconnaissance juridique des droits coutumiers, aussi en rapport avec la question de l' « existence » des Peuples Autochtones à Madagascar - Les principes de base auxquels doit se référer la législation du système des AP à Madagascar. - Le lien avec la législation en cours d'élaboration à Madagascar sur les droits de propriété intellectuelle - Le lien avec la prise en compte des obligations de partage équitable des bénéfices de la biodiversité selon la CBD - Le lien avec les institutions et les mécanismes de la décentralisation, du développement rural et de la lutte contre la pauvreté - Les mécanismes de financement des AP individuelles et du système - Les mécanismes de reconnaissance, de contrôle et de sanction des infractions vis-à-vis des AP (tout type de gouvernance et toutes catégories). - Les mécanismes de coordination technique du système (structure institutionnelle, obligations et autorité, etc.)
Dec 05/ Fev. 06	S-Progès élabore une gamme de propositions/ options pour la législation Malagasy capable d'accommoder toutes les catégories et types de gouvernance et en harmonie avec la législation existante (p.ex., lois GELOSE, textes de la décentralisation...); les options incluent des procédures pour la coordination du système (AP terrestres et marines), l'intégration avec les plans régionaux de développement, un contrôle efficace des infractions, etc.
Fev/ Mars 06	Le groupe Vision Durban et les autres grands acteurs concernés du pays identifient les options de choix lors d'un atelier national où les besoins techniques, socio-économiques et légaux du système sont analysés et les options comparés par rapport aux opportunités et aux besoins.
Avril-Mai 06	S-Progès compile les options retenues dans un cadre juridique cohérent et les adresse à l'attention des organes législatifs compétents